81

NOTES ET RÉCITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES GUERRES DE VENDÉE

LES DÉBUTS

DE

L'INSURRECTION A CHEMILLÉ

(19 Mars — 12 Avril 1791)

PAR

BAGUENIER-DESORMEAUX

(*Extrait de la* REVUE HISTORIQUE DE L'OUEST)

1283

VANNES

IMPRIMERIE LAFOLYE

—

1893

LES DEBUTS

DE L'INSURRECTION A CHEMILLÉ

(19 Mai — 12 Avril 1791)

NOTES ET RÉCITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES GUERRES DE VENDÉE

LES DÉBUTS

DE

L'INSURRECTION A CHEMILLÉ

(19 Mars — 12 Avril 1791)

PAR

BAGUENIER-DESORMEAUX

(*Extrait de la* REVUE HISTORIQUE DE L'OUEST)

VANNES

IMPRIMERIE LAFOLYE

—

1893

BIBLIOTECA DO EXÉRCITO

NOTES ET RÉCITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES GUERRES DE VENDÉE

LES DÉBUTS

DE L'INSURRECTION A CHEMILLÉ

13 Mars — 12 Avril 1793

La « guerre de la Vendée doit tenir une place importante dans l'histoire de la Révolution française », écrivaient les représentants du peuple Richard et Choudieu dans leur rapport à la Convention[1]. Depuis plusieurs années on s'est appliqué avec ardeur à l'étude de cette partie de notre histoire nationale ; j'espère que ces modestes notes contribueront à apporter quelques éclaircissements sur certains points plus ou moins discutés ou peu connus encore aujourd'hui.....

La masse des populations de l'Ouest était restée à peu près indifférente au mouvement qui précipitait le pays vers la Révolution. Le peuple lisait peu, la presse périodique ne répandait pas partout, comme aujourd'hui, les idées et les opinions émises dans les réunions et les clubs. On avait été

[1] Rapport sur la Guerre de la Vendée, présenté à la Convention nationale par les citoyens Richard et Choudieu, représentants du peuple.

heureux de voir les réformes introduites par le roi et l'Assemblée, et la diminution promise des charges qui pesaient précédemment sur les humbles. Louis XVI, d'ailleurs, était sincèrement disposé en faveur du peuple, et le peuple le comprenait si bien, attendant du roi seul toutes les réformes désirées, que, dans tout le pays, les élections s'étaient faites aux cris de : « Vive le Roi, vive notre bon père ! »

De son côté, le clergé avait, autant que nulle part ailleurs, accepté d'un cœur sincère, « dirigé même avec résolution le mouvement de transformation nationale[2]. »

La noblesse habitant ses terres était assez peu nombreuse dans les environs de Chemillé, et n'y jouissait que d'une fort médiocre influence. La comtesse de Rougé, dame de Chemillé depuis 1763[3], était morte à Paris en 1788, laissant son comté de Chemillé à son neveu le duc d'Avré[4]. Ce dernier, pas plus que ses prédécesseurs, n'avait habitué les habitants à sa présence. Ses tenanciers ne le connaissaient même pas. Quant aux quelques seigneurs qui habitaient le pays, ils avaient à peu près tous adopté d'abord les principes de la Révolution. Ils furent, dans notre région, les véritables révolutionnaires, désireux qu'ils étaient d'enlever le gouvernement des mains des grands de la cour. Ils avaient accepté, brigué même les charges électives. A Saint-Pierre-de-Chemillé même, M. de la Sorinière[5], comme d'Elbée et tant

[1] Desmé de Chavigny : *Hist. de Saumur pendant la Révolution*

[2] C. Port : *Vendée Angevine* I, p. 102.

[3] Anne-Christine-Joséphine de Croy d'Avré, mariée le 15 mars 1760 à Gabriel François, marquis de Rougé ; elle était petite et contrefaite.

[4] Joseph-Anne-Auguste de Croy, duc d'Avré, maréchal de camp, membre de la Constituante en 1789, émigré, rentré en 1814, pair de France jusqu'en 1830, mort en 1836, âgé de 96 ans.

[5] Henri-François-Esprit-Sophie, marquis du Verdier de la Sorinière, fils aîné de Charles-François du Verdier de la Sorinière. Il fut ondoyé le 8 septembre 1727 et baptisé à Saint-Pierre-de-Chemillé le 5 septembre 1737. Il épousa au Longeron, le 1er mai 1753, Marie de la Dive, et devint seigneur de la Sorinière par la mort de son père, le 28 janvier 1784. De son mariage naquirent 10 enfants. Il mourut, dit-on, sur l'échafaud révolutionnaire à Angers, âgé d'environ 66 ans.

d'autres, était devenu procureur syndic de la commune, où il avait son château ; son fils[1] allait bientôt devenir colonel de la garde nationale. Ses voisins, les chefs notoires de l'aristocratie du pays, suivaient la même voie, les La Morlaye[2] à Melay[3], les Blouin[4] à Chemillé et à la Jumellière[5], partageaient les mêmes sentiments.

Le maire de Chemillé était le notaire Baillergeau[6], homme honnête, imbu de l'esprit du jour, et qui, aidé de ses confrères Pichonnière[7] et Thubert[8], avait su, dans une fête patriotique,

[1] Louis-Pierre, comte de Verdier de la Sorinière, officier au régiment de marine-infanterie, baptisé à Saint-Pierre-de-Chemillé, le 17 mars 1757 ; il épousa, par contrat du 27 février 1785, Marie-Madeleine-Marthe-Victoire-Désirée de Brie-Serrant. En 1789 il comparaît à l'Assemblée de la Noblesse d'Anjou, comme seigneur des Petites-Tailles, en Saint-Lambert-du-Lattay.

[2] Un membre de cette famille était médecin à Melay, un autre curé de Saint-Georges du Puy-de-la-Garde. Il refusa le serment constitutionnel et fut déporté en Espagne. Les La Morlaye ne faisaient pas à proprement parler partie de la noblesse, cependant ils frayaient avec elle.

[3] Melay, commune du canton de Chemillé, à 3 kil. à peine de cette ville, 210 feux en 1789, 984 habitants en 1806.

[4] Cette famille était très ancienne dans le pays et divisée en plusieurs branches : celle des Galaschères, en Chemillé, dont plusieurs membres furent sénéchaux de Vezins ; celle de Beaubuisson qui hérita vers 1680 de la seigneurie des Galaschères, ses membres étaient sénéchaux de Chemillé ; celle de la Normandière ; celle de la Lizardière ; celle la Bretesche ; celles du Bouchet, de la Bouarderie, de l'Arzillé. Claude Blouin, seigneur des Galaschères, licencié ès-droit, sénéchal du comté de Chemillé, de Vezins et de Jallais, épousa à Saint-Lezin en 1725 Claude-Renée Bouet de la Bellonnière. Son fils Claude-René-Charles Blouin, seigneur du Bouchet, sénéchal de Chemillé, devint en 1769 auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne. Une fille de ce dernier épousa à Chemillé, en 1787, Charles-Joseph Béritault de la Contrie. Claude-René-Charles Blouin mourut en 1792, et fut enterré le trois septembre au Pin-en-Mauges. Il laissait, entre autres enfants, deux fils : Claude-Jean-Gabriel Blouin, garde du corps du Roi, qui habitait aux Forges, près Chemillé, et Frédéric-Auguste Blouin, baptisé à Chemillé le 19 janvier 1762. La dernière Blouin de l'Arzillé est morte à la Contrie, commune de la Jumellière, il y a environ 40 ans. La branche du Bouchet subsiste encore.

[5] Commune du canton de Chemillé, 1650 hab. en 1792 ; 1163, en 1806.

[6] Bernard-Michel Baillergeau, maire de Chemillé en 1793, était fils de Jacques Baillergeau et de Marguerite Guillou. Il avait succédé à son père dans sa charge de notaire.

[7] Charles Pichonnière, notaire, président de l'Administration municipale de Chemillé, maire en l'an II.

[8] Jean-René-Prosper Thubert, notaire à Chemillé, puis juge de paix au même lieu, prit ardemment parti pour la Révolution, dont il eut le tort

réunir autour du drapeau tricolore, sur la place des Halles illuminée, tous ses concitoyens, aristocrates aussi bien que patriotes avancés.

Je reviendrai un jour d'une façon plus complète sur les événements qui produisirent un si brusque changement dans les sentiments de nos populations de l'Ouest, et sur les raisons qui amenèrent tout un peuple à se lever contre cette Révolution, dont il avait loyalement accepté les premiers principes. Je me contenterai, pour le moment, d'indiquer brièvement les deux principaux motifs de ce revirement subit.

Le premier, ce fut la Constitution civile du clergé, cette œuvre de légistes haineux qui, « sous prétexte de réformer « des abus ecclésiastiques, mettait tous les fidèles, ecclésiastiques ou laïques, hors la loi[1]. » Comme l'a écrit un historien protestant peu suspect de partialité pour les catholiques, « ce fut la dictature assumée par l'Assemblée, dans les questions religieuses, qui inaugura la crise sanglante, où la grande victime sacrifiée fut après tout la liberté, avilie etsupprimée par tant d'attentats[2]. »

Le Directoire du département de Maine-et-Loire provoqua avec une ardeur insolite et violemment maladroite l'application du décret du 24 août 1790. Dès le premier jour de septembre, il mit en demeure le chapitre de saint-Léonard de Chemillé d'avoir sans délai à déposer ses titres et à se dissoudre. Les chanoines protestèrent contre une pareille précipitation, dans de si graves conjonctures ; ces protestations leur valurent, le 22 septembre, une sommation d'avoir à comparaître, dans la quinzaine, à Angers, pour rendre compte de leur conduite[3]. Le pays commença à s'émouvoir devant de tels agissements ; la fermentation fut grande dans la petite

d'admettre les excès, et fut l'un des premiers membres du Directoire et du Conseil général du département de Maine-et-Loire. Il avait fait nommer un de ses fils curé constitutionnel à Melay.

[1] Taine : *La Révolution*, I, p. 239.

[2] De Pressensé : *L'Église et la Révolution*, p. 146.

[3] Port : *Vendée Angevine*, I, p. 112.

ville, qui tenait à son chapitre ; et sans la réserve et la douceur de l'évêque d'Angers[1], dès ce moment de graves désordres eussent été à craindre. L'arrivée des curés intrus surrexcita bientôt encore davantage les passions.

Ces excès donnèrent à réfléchir à un grand nombre de ceux, qui jusque-là avaient été partisans déclarés des idées nouvelles. Cependant Chemillé demeura paisible, au moins à la surface, car on ne saurait donner le nom d'émeute à l'incident produit le 19 juin 1791, dans l'assemblée électorale du canton, incident causé d'ailleurs exclusivement par les habitants des bourgs environnants, qui, eux, commençaient à s'agiter.

L'esprit des populations avait été complètement retourné par les maladresses et les violences commises ; l'exécution du roi dessilla les yeux des derniers nobles restés dans le mouvement révolutionnaire. Le décret du 24 février 1793 prescrivant la levée de 300.000 hommes fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres. « Plutôt que de quitter ses bœufs, sa haie, son enclos, dit Michelet[2], le Vendéen eût fait la guerre au Roi. » Appelé aux armes par la République, il était naturel qu'il se tournât contre elle. De toutes les paroisses s'éleva le cri unanime : « Nous ne servirons pas ! nous n'irons pas défendre contre l'étranger ceux qui sont nos ennemis à l'intérieur, qui nous ont enlevé nos bons prêtres et ont substitué leur tyrannie personnelle au pouvoir du Roi ! » Partout des conciliabules se tinrent entre les gars décidés à ne pas participer à la *milice*. C'était ainsi qu'ils appelaient la conscription.

A Cholet, dès le 4 mars, une échauffourée sanglante eut lieu dans laquelle les paysans l'emportèrent et où le commandant

[1] Michel-François Couet du Vivier de Lorry, né en 1730 à Metz, évêque de Vence en 1764, transféré à Tarbes en 1769, puis à Angers le 4 août 1782. Il accepta la Révolution, mais se refusa au serment exigé par la Constitution civile du Clergé. Retiré à Rome en 1791. Nommé évêque de la Rochelle après le Concordat (1802), mort à Paris le 14 mars 1803.

[2] *Hist. de la Révolution Française*. V. p. 402.

Poché-Durocher[1] fut grièvement blessé ; mais le feu couve encore jusqu'au jour du tirage au sort, destiné à compléter le nombre des volontaires, fixé au 12 mars, pour les cantons de Saint-Florent et de Cholet, et au lendemain, 13, pour Chemillé. A la Tour-Landry[2], des rassemblements assez importants avaient eu lieu, notamment le dimanche 10 mars, dans le champ des Béduaudières. La municipalité effrayée, ou peut-être secrètement d'accord avec les paysans, leur avait livré les fusils dont elle avait le dépôt[3]. Le mardi 12, quatre cents hommes de la Salle-de-Vihiers[4] vinrent les rejoindre. De là, le 13 au matin, ils allèrent désarmer les gardes nationaux et les gendarmes, qui tenaient garnison au château de Vézins[5]. Dans le même temps, Forest[6] et les gars de Chanzeaux[7] se retiraient dans les bois de Chemillé[8], et sur

[1] Julien Poché-Durocher, né à Laval le 29 juillet 1755, lieutenant-colonel de maréchaussée, réformé avant la Révolution, nommé lieutenant-colonel de gendarmerie nationale le 12 juin 1791. Il avait établi à Cholet une manufacture et était commandant de la garde nationale de cette ville en 1793. Très grièvement blessé le 4 mars, il ne put prendre une part effective à la défense de Cholet le 13 du même mois. Redevenu commandant de la place quand les Vendéens l'eurent abandonnée, après le 16 octobre, il rouvrit sa manufacture l'un des premiers. Il est mort le 23 janvier 1811.

[2] Commune du canton de Chemillé dont elle est éloignée de 9 kil. 700 feux et 2 022 habitants en 1789, n'en avait plus que 1750 en 1820.

[3] Part. *Vendée Angevine*, II, pages 112 et 114.

[4] Commune du canton de Vihiers, à 10 kil. de Chemillé, 900 habitants en 1789.

[5] Vezins, commune du canton de Cholet, à 4 kil. de la Tour-Landry, et 13 kil. de Chemillé. — 340 feux, 1291 habitants en 1789-1790. Le bourg complètement détruit pendant les guerres de Vendée a été reconstruit depuis. Le château incendié pendant la guerre et reconstruit vers 1820, appartient à la famille Leclerc de la Ferrière de Vezins.

[6] René Forest, né à Chanzeaux, avait suivi M. Gourreau de Chanzeaux en émigration, et pris, avec lui, part à la campagne de 1792. Rentré en France après Valmy, il revint au pays et organisa la résistance aux décrets de la Convention dès le mois de mars 1793. Il se distingua dans toute la guerre. Il fut tué à la Flèche, le 8 décembre 1793.

[7] Chanzeaux, commune du canton de Thouarcé, était en 1793 chef-lieu de canton, situé à 7 kil. de Chemillé, 1797 habitants en 1790.

[8] Ces bois sont situés entre Chemillé, la Jumellière et Saint-Lezin. Au moment de la guerre de Vendée, ils s'étendaient très près de Chemillé. On en a depuis défriché une bonne partie.

la lande des Cabournes[1], les Frères Cady[2] de Saint-Laurent-de-la-Plaine[3] avaient amené leurs compatriotes. Je ne referai pas ici le récit, tant de fois répété, de la lutte des jeunes gens de Saint-Florent, contre le district le 12 mars : pas plus que celui de la prise de Jallais[4], dans la matinée du 13.

« Depuis plusieurs semaines, dit M. Port, on s'attendait à un soulèvement pour le jour du tirage au sort. Le tocsin sonnant dans toutes les paroisses environnant Chemillé. Personne n'ignorait les mouvements qui se produisaient à la Tourlandry, à Chanzeaux et dans tous les autres bourgs. Le maire et les officiers municipaux avaient demandé à l'administration du département et à celle du district[5] des troupes pour assurer la tranquillité et combattre les rébellions qui pourraient se manifester. »

On n'avait pu faire droit à cette requête. Angers et Saumur, les deux seules villes où il y eut ordinairement quelques troupes de garnison, avaient été complètement dégarnies pour envoyer des secours sur les points les plus menacés ; Cholet même, la ville la plus importante du Bocage, n'avait pu recevoir qu'un très faible corps de gardes nationaux et de dragons. C'est donc à tort, et sans pouvoir s'appuyer sur aucune preuve, que la plupart des historiens de la Vendée prétendent que Chemillé était gardé par deux ou trois cents

[1] Landes qui tirent leur nom d'un petit village de la commune de Jallais. Elles sont d'un côté, vers Saint-Lezin, bordées par les bois de Chemillé. La terre à potier y abonde. Il s'y trouve encore aujourd'hui deux tuileries.

[2] Sébastien-Jacques Cady, chirurgien, né à Saint-Laurent-de-la-Plaine, ainsi que son frère ; l'un des premiers chefs de la Vendée, se signala dans toute la guerre et fit toutes les campagnes de 1793 à 1815. Il était devenu maire de Saint-Laurent où il est mort le 20 avril 1820. Son frère fut tué dans les environs d'Yzernay.

[3] Commune du canton de Saint-Florent-le-Vieil, à 15 kil. de Chemillé, 1620 hab. en 1790.

[4] Jallais, commune du canton de Beaupréau, était elle-même chef-lieu de canton en 1793, à 12 kil. de Chemillé, 3 000 habitants en 1790, 1735 en 1806.

[5] Archives de Maine-et-Loire : Lettre du district de Cholet au directoire du département, 12 mars à 11 heures du soir. Je cite plus loin le passage intéressant.

hommes du 84e régiment d'infanterie, et trois couleuvrines. Nulle part, dans aucune pièce, dans aucun récit du moment, on ne trouve mention d'une si forte garnison et je ne sais où MM. Berthre de Bournisseau, Cantiteau, Beauchamp, Crétineau-Joly, Deniau, et tant d'autres ont pris ce renseignement. Je serais tenté de croire qu'il est sorti tout forgé de l'imagination du digne curé du Pin-en-Mauges[1], emporté un peu loin par son enthousiasme pour la glorieuse conduite de son sacristain Cathelineau[2]. L'éminent et érudit archiviste de Maine-et-Loire, M. C. Port, avait été lui-même induit en erreur par tous ces récits ; il avait répété la même légende dans son *Dictionnaire historique*[3]. Mieux informé, il a rétabli les faits exacts dans son dernier ouvrage sur la *Vendée angevine*. Pourquoi faut-il, à mon avis du moins, que la réaction même contre la première version adoptée par lui l'ait entraîné trop loin, surtout en ce qui concerne Cathelineau et les causes du soulèvement, et lui ait fait, je le crains, dépasser le but !

J'ai déjà parlé d'une lettre écrite le 12 mars 1793, à 11 heures du soir, par les administrateurs du district de Cholet, au Directoire du département. Cette lettre est la meilleure réponse à ceux qui prétendent que Chemillé avait une garnison de troupes de ligne. « Les officiers mu-
« nicipaux de Chemillé, y est-il dit, nous ont mandé qu'ils
« nous demandaient du secours ; *nous ne pouvons leur en*
« *faire passer pour le moment*, parce que nous regardons
« l'opération du recrutement de Cholet, qui va grand train,
« comme absolument nécessaire pour établir ici une tran-
« quillité qui nous donne moyen de faire agir nos forces[4]. »
On ne saurait dire que la petite ville avait reçu d'ailleurs

[1] L'abbé Cantiteau.

[2] Ce n'est pas moi qui blâmerai l'enthousiasme qu'on doit éprouver, même à notre époque sceptique et positive, pour Cathelineau. Mais ce rôle, tel qu'il fut en réalité, est assez beau, assez grand, pour qu'on n'aie pas besoin de le forcer par des récits qui ne sauraient que l'amoindrir et le rendre suspect par leurs exagérations mêmes.

[3] Tome I, v° Chemillé.

[4] C. Port : *Vendée angevine* II, 209.

le secours que Cholet n'avait pu lui accorder. Savary, qui habitait alors cette dernière ville où il remplissait d'importantes fonctions, et qui fut fait prisonnier le 15 ou le 16 mars par les Vendéens, rapporte que Chemillé n'avait pour sa défense qu'une faible garde nationale[1]. D'ailleurs tous les récits des témoins oculaires s'accordent pour confirmer le fait. S'il en eût été autrement, le receveur de l'enregistrement Poirier, accusé par l'administration de Maine-et-Loire d'avoir volé, ou tout au moins laissé piller sa caisse, n'aurait pas manqué, lui, capitaine de la garde nationale de Chemillé, d'exposer, pour sa défense, que la présence d'une force armée aussi considérable lui avait enlevé toute crainte et l'avait dissuadé de prendre des précautions. Or, nulle part, dans aucun de ses interrogatoires, il n'en est question[2]. Comment, du reste, une pareille troupe aurait-elle pu être réunie à Chemillé, simple chef-lieu de canton, alors que les villes d'Angers et de Saumur étaient complètement dégarnies, et que Cholet, le chef-lieu du district, où une première révolte avait éclaté huit jours auparavant (4 août), avait seulement pu recevoir pour sa défense cent-dix dragons, cent-cinquante volontaires des Deux-Sèvres et quatre-vingt-cinq gardes nationaux de Chalonnes[3] ? — Qu'on ne m'objecte pas que Jallais, bourg beaucoup moins important, avait une garnison assez sérieuse. Je répondrais d'abord que c'étaient de simples gardes nationaux venus de Chalonnes, quatre-vingt-quatorze en tout, encore sur ce nombre s'en trouvait-il vingt-cinq indûment amenés par le curé Gasneau, qui en fut sévèrement blâmé par le district.

En réalité, Chemillé avait seulement, pour se protéger, une

[1] *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française* I, p. 70.

[2] Cons. : « Instruction suivie contre Poirier par le Comité révolutionnaire d'Angers. » *Arch. de Maine-et-Loire.* — Série L. Comité révol. C[on] 6-8.

[3] L'abbé Deniau : *Hist. de la Vendée*, I, p. 280. Je cite cet auteur, parce qu'il est un de ceux qui sont le plus portés à grossir le chiffre des troupes révolutionnaires. M. Port indique : 112 dragons, 85 gardes nationaux de Chalonnes, et 53 volontaires des Deux-Sèvres, en tout 250 hommes, sans compter les gardes nationaux choletais.

centaine de gardes nationaux recrutés principalement parmi les habitants républicains, deux ou trois gendarmes et une coulevrine, que sans doute on avait trouvée au château. Les deux autres gendarmes de la brigade, nommés Morin et Banchereau, étaient depuis deux ou trois jours en expédition du côté de Chanzeaux, où ils avaient mission d'arrêter Forest et plusieurs hommes de sa bande. Ils n'avaient encore pu rentrer à leur poste[1].

Malgré toutes les appréhensions, les opérations du recrutement se firent sans désordres, dans la matinée du 13 mars[2]. Le receveur Poirier, capitaine de la garde nationale, avait reçu la veille, du commandant du canton[3], l'ordre de commander un solide détachement de la force armée pour maintenir le bon ordre en cas de mouvement. Il n'eut pas à faire agir sa troupe. Il est à croire que cette tranquillité était due en grande partie à l'absence des gars récalcitrants, qui avaient rejoint la bande de Forest ou de Cady, ou celle de la Tourlandry.

Pendant que Chemillé était si paisible, la troupe de Perdrieau et de Cathelineau s'emparait de Jallais et en chassait le médecin Bousseau et ses Chalonnais. A midi, ils étaient complètement maîtres du bourg et du château[4]. Après avoir laissé à leurs hommes le temps de se reposer et de prendre quelque nourriture, le rappel bat ; à trois heures, la bande — je n'ose dire l'armée — se reforme et se dirige

[1] Déposition de Michel Thomas, officier municipal de Chanzeaux, 30 mars 1793. *Arch. de Maine-et-Loire.* Série L. Département. Procès-verbal d'enquête du juge de paix Coustard. — Banchereau était originaire des environs de Vihiers.

[2] Lettre de Poirier au citoyen Girard, directeur de la Régie nationale et de l'Enregistrement — 7 septembre 1793. *Arch. de Maine-et-Loire.* Série L. Comité révolutionnaire d'Angers, Con 6-8.

[3] C'était encore, je crois, M. de la Sorinière.

[4] Cf. : Dép. d'Ardré, juge au tribunal de Beaupréau. *Arch. de Maine-et-Loire.* Série L. Enquête sur les troubles du district de Saint-Florent — 1018 bis. — Lettre du curé Cantiteau, publiée par M. de la Sicotière, 1877. Le destinataire de cette lettre serait M. de Barante, au dire de M. Port.

sur Chemillé[1], traînant avec elle un canon enlevé aux défenseurs de Jallais et que ceux-ci avaient appelé le *Missionnaire*[2]. Le succès avait considérablement accru la troupe des paysans. De cinq cents qu'ils étaient en arrivant à Jallais, ils se trouvaient douze ou quinze cents lorsqu'ils reprirent les armes. Jean Perdrieau, débitant et voiturier, Paul Usureau, serger, tous deux de la Poitevinière[3], Jacques Cathelineau, Boisselier, marchand de chevaux à Gesté[4], commandaient, sans aucune différence de grade entre eux, cette petite armée, dans laquelle ils avaient réussi à mettre un peu d'ordre[5].

En route, à la hauteur des landes des Cabournes, ils furent rejoints par la troupe des frères Cady[6].

J'ai dit tout à l'heure, me fondant sur la déclaration de Joseph Cathelineau, frère du futur généralissime, que tous les chefs avaient la même autorité. Cependant, j'incline très vivement à penser que les commandants choisirent parmi eux un chef pour diriger l'attaque de Chemillé, et que ce chef fut Perdrieau, — pas un autre. C'était en effet un ancien soldat ayant longtemps servi sous l'ancien régime. Il avait été retraité comme caporal et était, je viens de le dire, débitant et commissionnaire au bourg de la Poitevinière. « Il inspirait, dit la comtesse de La Bouëre[7], beaucoup de confiance aux paysans, qui l'avaient choisi en sa qualité d'ancien militaire ; *on ne parlait que de lui dans les commencements*, d'au-

[1] Deniau, I, p. 268 ; l'abbé Canti teau.

[2] C'est à tort que M. l'abbé Deniau et M. Port disent après Bousseau (*Lettre adressée à M. Beauchamp. Angers 1806*), que ce canon avait été encloué par les patriotes. Les Vendéens n'avaient, à ce moment, aucun moyen de le désenclouer ; comment auraient-ils pu dès lors s'en servir en arrivant à Chemillé, le soir même, ainsi que je le dirai plus loin ? Il n'est pas discutable, par ailleurs, que ce soit ce canon même qu'ils employèrent, puisque, de l'aveu de tous les historiens, ils n'avaient que celui-là.

[3] Commune du canton de Beaupréau.

[4] *Ibid.*

[5] Interrogatoire de Joseph Catelineau (sic) 25 mars 1793. *Arch. de Maine-et-Loire* : Comité révolutionnaire, carton 6-8.

[6] Cette troupe était, depuis la veille, campée sur la lande et dans les bois voisins.

[7] *La Guerre de Vendée*, p. 28.

tant qu'il alliait la prudence et l'humanité à une grande bravoure. Il ne devait plus quitter l'armée vendéenne jusqu'au jour où il périt à sa tête. C'était l'homme qu'il fallait *pour commencer la guerre*, suivant l'expression des paysans eux-mêmes. Il avait le talent de se faire obéir de cette troupe hétérogène, la menaçant de se retirer si on n'exécutait pas ou si on outrepassait ses ordres. Ce fut à son école que le futur généralissime apprit à combattre. Sans aucun doute, il aurait tenu dans la guerre une place égale à celle de Cathelineau et de Stofflet, si la mort ne l'eut pas pris dès le 11 avril suivant, au grand-choc de Chemillé. Il serait donc injuste d'oublier complètement le maître au profit de l'élève[1]. »

Pendant que les hommes des Mauges marchaient sur Chemillé, les gars de la Tourlandry et de la Salle-de-Vihiers, qui n'avaient pas trouvé grande résistance à Vézins, s'étaient armés en partie avec les fusils enlevés aux volontaires nationaux et aux gendarmes. Ils avaient contourné la colline des Gardes[2], et, divisés en deux bandes, s'étaient dirigés, les uns sur Chemillé, les autres sur Jallais.

Il y avait à peu près deux heures que le tirage était terminé, lorsque, sur les cinq heures du soir, les habitants de Chemillé furent surpris par la détonation d'un canon, tiré contre les murailles par-dessus la rivière d'*Hyrôme*. Poirier, capitaine de la garde nationale, était à ce moment en visite chez un de ses amis, il s'informe et on lui apprend qu'une troupe de paysans, qu'il évalue à cinq mille, envahit la ville[3].

En même temps que Perdrieau et ses hommes entraient dans Chemillé par le chemin de Jallais et les prairies de l'*Hyrôme*, une autre troupe peu nombreuse — deux à trois cents

[1] Cons. comtesse de la Bouëre : *La Vendée*, pp. 28 et 29.

[2] La colline des Gardes s'élève à l'est de la route d'Angers à Cholet, à sept kilomètres de Chemillé, au-dessus du village de Saint-Georges-du-Puy-de-la Garde, bâti sur son revers. Elle est élevée de 210 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est la hauteur la plus considérable du département de Maine-et-Loire.

[3] La frayeur et l'intérêt de sa défense lui ont fait voir double pour le moins. On peut, je crois, porter à 2 500 hommes au plus le nombre des Vendéens.

hommes au plus — arrive par les faubourgs Saint-Léonard et des Forges; ils pénètrent dans la ville par le pont Madelon, sur le grand chemin qui va d'Angers à Cholet et à la mer. Ce sont les gars de la Tourlandry et de la Salle-de-Vihiers, guidés, au dire de M. Port[1], par un jeune ecclésiastique haut de taille, de figure ronde, marqué de petite vérole : il nomme l'abbé Barbotin[2].

Ils montent comme ils peuvent la pente rapide au sommet de laquelle est situé le Champ-de-Foire. En tête Jean Brunet, de Coron ou de la Salle-de-Vihiers, se distingue par son ardeur, bien qu'il n'ait qu'un couteau pour arme. Il atteignait la place quand un cavalier patriote, sans doute un gendarme, fond sur lui le sabre levé. Brunet évite le coup, enfonce son couteau dans le corps du cheval qui tombe entraînant son cavalier, tue celui-ci avant qu'il ait pu se relever, et s'empare de ses armes. Pendant ce temps, on bat à grand'peine la générale dans la ville, dont les Vendéens occupent déjà une bonne partie. A peine a-t-on le temps de donner quelques coups de baguettes. Enfin un peloton de soixante-quatre

[1] *Vendée angevine*, II. p. 116.

[2] Prosper Barbotin, originaire de Fontenay-le-Comte, où son père était maçon ; vicaire à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, de janvier 1790 à mai 1791, refusa le serment et se cacha dans les métairies du pays, où il continua à tenir son registre des baptêmes et mariages. Il fut un des premiers ecclésiastiques, sinon le premier, qui rejoignirent l'armée vendéenne, et signa, comme aumônier, la sommation adressée aux Choletais le 14 mars. Il fit toute la guerre jusqu'au passage de la *Loire*. Resté constamment dans le pays, il entretint l'esprit belliqueux des populations. Un décret du 22 brumaire an VI le condamna à la déportation, il y échappa. Arrêté en vendémiaire an XI, à Vézins, où il exerçait à peu près publiquement son ministère, il fut transféré à Turin. Il revint plus tard dans le diocèse de la Rochelle, où il mourut. D'après M. Deniau, l'abbé Barbotin, caché à la métairie de la *Grande-Bergère*, entre Trémentines et Nuaillé, n'aurait rejoint l'armée vendéenne que le 14 mars, à Saint-Georges. Le vénérable et consciencieux auteur de l'*Histoire de la Vendée* (I, p. 277) étaie son affirmation sur le récit du fils du métayer chez lequel Barbotin était caché. Malgré l'autorité que peut avoir ce récit d'un témoin oculaire, je serais tenté de suivre plutôt l'opinion de M. Port. Avec son caractère ardent, son esprit exalté, Barbotin dut courir rejoindre les Vendéens dès qu'il eut connaissance des rassemblements, à Vézins par exemple, le matin du 13 mars. Au reste le témoin cité par M. Deniau devait être bien jeune en 1793 et sa mémoire a pu faire erreur d'un jour.

défenseurs parvient à se former en bataille sur la place[1] sous les ordres de Poirier et de la municipalité. Les paysans avancent toujours, chantant à pleine voix le *Vexilla Regis*[2]. Au premier rang de sa troupe, Perdrieau avait placé les prisonniers faits à Jallais : le curé intrus Gasneau[3], le juge de paix Lemonnier et son fils, Gardais, de Chalonnes, et trois autres dont on n'a pas les noms. Avec eux, on fait marcher Ardré[4] arrêté à la Poitevinière dès le 12 mars. « L'ennemi se présente, dit Poirier, nous leur demandons « ce qu'ils nous veulent, leur réponse fut de nous crier : « Vive le roi ! Vive la religion ! Rendez vos armes ! » A ces « mots le combat commence, nous leur tirons deux coups « de coulevrine, qui en terrassent une assez grande quan- « tité ; ils nous ripostent par un coup de canon d'une « pièce de huit, à mitraille, qui ne fit aucun mal à notre « petit détachement. Un feu de file s'engagea ensuite, qui « a duré l'espace d'une heure, mais, ne pouvant résister « avec aussi peu de monde contre quatre mille, ils nous « enveloppèrent sur le champ de bataille, et le quart de « notre petit détachement fut massacré[5]. » Les gars de la Tourlandry avaient, par leur utile diversion, assez fortement contribué au gain de la bataille.

Le feu des patriotes avait atteint non-seulement un certain nombre de paysans, mais aussi quatre des prisonniers de Jallais ; le curé Gasneau fut tué sur le coup, Lemonnier père

[1] Aujourd'hui la place Saint-Jacques et une partie des places des Halles, du Champ-de-Foire et de la Croix-Boulay. Cons. *Lettre de Poirier à Girard* précitée, et Port : *Vendée angevine*, II. p. 116.

[2] Abbé Deniau, I, p. 268

[3] Curé constitutionnel et maire de Jallais.

[4] Augustin Ardré, originaire de Saint-Sauveur-de-Sanzay, avait été reçu, le 29 juillet 1781, à Angers, maître en chirurgie pour la paroisse de la Poitevinière. Nommé juge au tribunal du district de Saint-Florent, qui siégeait à Beaupréau, il avait laissé sa femme et ses enfants à la Poitevinière ; c'est dans une visite qu'il leur faisait qu'il fut arrêté par les hommes de Perdrieau.

[5] *Lettre à Girard*. On voit par ce récit d'un témoin oculaire qu'il n'y avait à Chemillé qu'une seule coulevrine, dont les patriotes ne purent tirer que deux coups. Le mot *coulevrine* est au *singulier* dans la pièce déposée aux Archives de Maine-et-Loire. Ardré, dans sa déposition, dit aussi que les défenseurs de Chemillé ne firent partir qu'un canon.

reçut cinq coups de feu dont un à la tête. Dans le corps à corps qui suivit il reçut encore trois coups de sabre et vingt-deux coups de baïonnette[1], sans qu'on puisse savoir s'il fut frappé par des Vendéens ou par des patriotes ; le gendarme Lecompte, un des fils Briaudeau, Dailleux[2] son oncle, et une dizaine de gardes nationaux furent tués. Au milieu du tumulte, Ardré était parvenu à s'évader.

Le combat avait duré un peu plus d'une heure. Il n'était pas terminé, lorsque Forest, sorti des bois de Chemillé au premier coup de canon, arrive par Saint-Pierre, avec quatre ou cinq cents jeunes gens, la cocarde blanche au chapeau. Le matin même, il était allé chasser de Joué la brigade de gendarmerie de Vihiers, commandée par Bletteau, et il venait de regagner sa retraite, quand le bruit de la bataille lui avait fait reprendre les armes. A ses côtés, battant la caisse, marchaient deux anciens tambours de la garde nationale de Chemillé, que leur tiédeur républicaine avait fait expulser des rangs pour incivisme, comme on disait alors. On voit encore arriver avec lui le tanneur René Denais[3], de Chemillé, Caillard[4], ancien maire de Saint-Pierre, et deux tisserands du même bourg appelés Jouin et Subileau[5].

[1] Port : *Vendée angevine*, II, p. 116, d'après une lettre de Lemonnier fils. Je crains que l'amour filial n'ait fait exagérer un peu l'état du juge de paix de Jallais et le nombre des coups reçus.

[2] *Ibid.* Dailleux, marié à une demoiselle Briaudeau, négociant à Chemillé, il avait été juré supplémentaire en 1792.

[3] Tanneur à N.-D. de Chemillé, marié à Madeleine-Rosalie Deveau.

[4] Joseph Caillard, époux de Perrine-Anne Alliot.

[5] Extrait des dépositions reçues par le Comité de surveillance révolutionnaire d'Angers :

« Aujourd'hui 20 mars 1793, devant nous membres du Comité de sur-
« veillance,

« Ont comparu Laurent Genneteau, toucheur de bœufs, et René Sochard,
« tisserand, de Saint-Pierre de Chemillé, lesquels ont déclaré que :

« Le mercredi 13 mars, sur les cinq heures du soir, il se présenta dans le
« bourg de Saint-Pierre une quantité de gens attroupés et armés de fusils,
« brocs, fourches, faux, etc., ayant tous des cocardes blanches et décorés
« d'une petite médaille carrée en étoffe, sur lesquelles sont brodées différentes
« figures, telles que des croix, des petits cœurs percés de piques et autres
« signes de cette espèce. Tous ces gars criaient : « Vive le Roi et nos bons
« prêtres ! Nous voulons notre Roi, nos prêtres et l'ancien régime ! » Et ils

Le premier soin des vainqueurs fut de faire sonner le tocsin aux clochers de Saint-Gilles, de Notre-Dame et de Saint-Pierre, pour appeler aux armes les gars des paroisses voisines[1]. Pendant toute la soirée et toute la nuit, on s'occupa de réunir les prisonniers et des munitions de toutes sortes, fruits de la victoire. La coulevrine de Chemillé vint s'ajouter au canon de Jallais et compléter l'artillerie de cette singulière armée; fusils, sabres, boulets, mitraille, poudre sont soigneusement recueillis. Mais le plus précieux butin, ce fut surtout une quinzaine de chevaux, parmi lesquels ceux des gendarmes, qui servirent à monter les chefs et les émissaires lancés dans les paroisses voisines pour exciter les courages ou arrêter les fuyards républicains.

Une centaine de patriotes furent faits prisonniers, parmi eux le notaire Thubert, le juge de paix Prévost[2], le second des frères Briaudeau[3], Michel Cesbron fils[4], dont le père, fermier général de la terre des Lebascle d'Argenteuil, à la Ju-

« voulaient égorger tous les patriotes, et notamment eux comparants. Toute « cette troupe, qui était dans un nombre effrayant, se jeta sur les patriotes « qui s'étaient réunis pour s'opposer à leur entreprise, en tua plusieurs, « en fit plusieurs prisonniers, et dispersa les autres. Ont reconnu à leur « tête Denais père, tanneur à Notre-Dame de Chemillé ; Jouin, ouvrier « ourdisseur chez le sieur Cesbron père ; Subilleau, tisserand au même lieu ; « Caillard, tisserand, ci-devant maire de Saint-Pierre de Chemillé, le « nommé Rompillon, tisserand ; Aymont, serger ; Gabory père et fils, ouvriers « chez ledit Cesbron, ci-devant tambours de la garde nationale, mais qui en « avaient été chassés pour cause d'incivisme, et qui étaient tambours à la « tête des brigands ; Fardeau, tisserand ; les deux frères Traineau, tisserands ; « deux autres frères Traineau, charpentiers, et autres. . . . . (*Arch. de Maine-et-Loire.* Série L. Comité de surveillance d'Angers, C[on] 6-8).

Je dois à l'érudition toujours si complaisante de M. Edm. Latté, de Chemillé, presque tous les renseignements biographiques que je puis donner sur les habitants de cette petite ville. Qu'il me permette de lui en exprimer ici toute ma gratitude.

[1] Abbé Deniau, I. p. 270.

[2] Il était auparavant notaire à Chemillé.

[3] Le malheureux, envoyé par les Vendéens à Cholet pour porter leur sommation avant la bataille du lendemain, fut tué par une balle perdue, sur la place du Bretonnais, à la porte de son oncle.

[4] Michel Cesbron, fils de Michel et de Charlotte Briaudeau, né à Chemillé, mort en 1825 Fut maire de cette ville sous l'Empire, il avait épousé M[lle] Tharreau, du May.

mellière, et propriétaire d'une fabrique de toiles et de mouchoirs à Saint-Pierre-de-Chemillé, s'était caché, ne voulant pas prendre parti; Poirier[1], receveur de l'enregistrement et capitaine de la garde nationale, Etienne Rivière[2], de Saint-Pierre, Lebleu père et fils, boulangers à Chemillé, Fillon, maire de Saint-Pierre, Léon Tallard[3], aubergiste à Saint-Pierre, Marné[4], Sauvagel[5], négociant à Saint-Léonard[6], etc., etc.

Entre temps les paysans avaient renversé l'arbre de la Liberté, et, avec ses débris, allumé un feu de joie, dans lequel ils jetèrent les décrets de la Convention et les écharpes tricolores des officiers municipaux.

Toute la nuit, de nouveaux partisans vinrent se joindre à l'armée vendéenne; parmi eux, je citerai les abbés Hudon, vicaire de Saint-Pierre, Charruau[7], neveu du curé de la Jumellière, Blanvillain, vicaire de Notre-Dame, Morin, vicaire à Saint-Lezin, MM. Mouchet, fabricant à Chemillé, Proust, Boulestreau[8], marchand de fer, Richard[9], Bonneau, fabricant, Hilaire, les quatre Gabory[10], Martineau-Bombarde, tisserand, Chaillou père et fils[11], Jacques Boutin, métayer à

[1] Poirier s'était caché dans un four, on l'en tira le 14 mars au matin, on lui lia les mains derrière le dos, et on l'enferma à la prison du château (*lettre à Girard*).

[2] Etienne-Jean Rivière, cordonnier.

[3] Léon-Jean Tallard, âgé d'environ 38 ans, originaire de la Charité (Nièvre); il s'était marié à Saint-Pierre-de-Chemillé, le 25 janvier 1791.

[4] Jean Marné, et non Marnay, comme l'écrivent les documents de l'enquête officielle, marchand de chevaux à Chemillé, époux de Marie-Rose Chesneau.

[5] Michel-Julien Sauvaget, né à Vieillevigne le 25 mars 1769; il était neveu, par sa mère, de Lemonnier, juge de paix de Jallais. Le 7 février 1791 il avait épousé à Chemillé Perrine-Louise Debelleau, et s'était fixé dans cette ville.

[6] Dépositions de Rosalie Briaudeau, de la femme Tallard, etc. (*Arch. de Maine-et-Loire*, série L, enquête sur les mobiles du district de Saint Florent, 1018 *bis*. Port : *Vendée Angevine* II.)

[7] Mort curé de la Jubeaudière (Maine-et-Loire) à un âge très avancé.

[8] Devenu sous l'Empire marguillier de la paroisse Notre-Dame, maire de Chemillé sous la Restauration, il fit toutes les guerres de la Vendée, et était un des chefs du soulèvement de 1815. Homme des plus estimés de tous les partis.

[9] Louis Richard, teinturier à Chemillé.

[10] Toussaint Gabory, fabricant de mouchoirs à St-Pierre de Chemillé, et ses trois frères.

[11] Joseph Chaillou, tisserand, et son fils Jean, né le 1er juillet 1771.

la Gabardière en Chemillé, les deux Barbot, métayers à Mongazon, Michel Frouin[1], qui devint tambour de la cavalerie, Jauneau[2], sacristain de l'église Saint-Pierre, Traineau aîné, Jacques et Michel Traineau[3], charpentiers, Aymont, serger, Breheret[4], René Gaschet[5], Viau[6], boulanger à Saint-Pierre, etc.

Le 14, mars dès l'aube, les chefs royalistes rassemblent leur troupe, qui s'était considérablement grossie pendant la nuit, et pouvait s'élever à ce moment à quatre ou cinq mille hommes. Aucune église n'étant assez vaste pour la contenir, un prêtre dit la messe dans le cimetière qui entourait Notre-Dame. Après la messe, l'officiant donne l'absolution générale[7], puis on se met en marche dans la direction de Cholet, emmenant, attachés deux par deux, une partie des prisonniers faits la veille.

Les limites de cette étude ne me permettent pas de suivre Perdrieau, Cathelineau et leurs compagnons à Cholet, ni sur les autres points où ils se portèrent. Je me bornerai à rapporter les événements qui se passèrent à Chemillé pendant ces expéditions.

La défense de la ville fut confiée à une garnison de quatre ou cinq cents hommes, sous le commandement de Caillard et de Denais[8]. Les Vendéens laissaient à leur garde une quarantaine de prisonniers, dont les blessures, la vieillesse, les infirmités, ou quelque autre cause ne permettaient pas facilement le transport. Un nommé Moreau fut chargé du rôle

[1] Michel Frouin, né à Chemillé, fils de Michel et de Perrine Cottenceau.

[2] Marié vers 1783 avec Jeanne Froïeur.

[3] La famille Traineau était et est encore une des familles les plus estimées de Chemillé.

[4] Cordonnier à St-Pierre-de-Chemillé.

[5] Né à St-Pierre-de-Chemillé en 1762, époux de Marie Chesné, mort à St-Pierre le 17 brumaire an II.

[6] Déposition de Rosalie Briaudeau, de Genneteau et Sochard et de la femme Tallard.

[7] Dépositions de Pierre Davy et d'André Frouin dans l'*Enquête sur les troubles du district de Saint-Florent* aux archives de Maine-et-Loire.

[8] *Ibid.* Dépositions de René Gautier, de Pierre David, et de Pasquier, métayer à la Barre, en Melay. Port : *Vendée Angevine* II.

de geôlier[1]. Il ne faudrait pas croire cependant que tous les prisonniers valides furent emmenés ainsi à la suite — ou à la tête — de l'armée. Thubert, Prévost et bien d'autres, sans doute, furent laissés à Chemillé. Je n'en veux pour preuve que les lettres écrites ce jour-là même (14 mars) par ces deux citoyens, et qui sont datées de Chemillé[2]. Michel Cesbron dut rester aussi à Saint-Pierre, où, par déférence pour son père, vénéré à juste titre dans tout le pays[3], on le garda prisonnier dans sa propre maison[4].

Pendant les jours qui suivirent, la petite garnison s'organisa peu à peu. Comme on ne pouvait loger un si grand nombre d'hommes au château, et que d'autre part il était de la plus grande importance de surveiller ceux des habitants, qui n'étaient pas sympathiques à la cause vendéenne, on logea une bonne partie des paysans chez les patriotes. Dans sa déposition, faite à Angers le 14 avril suivant, devant le Comité de surveillance révolutionnaire, Mlle Rosalie Briaudeau rapporte, non sans une exagération évidente, « qu'on obligea elle et sa mère à loger de trois à quatre cents paysans chaque jour, et quelquefois jusqu'à six cents ! » Il convient de dire que M. Briaudeau, industriel fort recommandable, avait à Chemillé une manufacture très importante, dans les bâtiments de laquelle on avait pu mettre un assez grand nombre de Vendéens. « On forçait les habitants, continue cette demoiselle, à fournir tous les vivres nécessaires, le soir on commandait ce qu'il fallait pour le lendemain, pour un nombre déterminé de personnes, et faute de le fournir, on menaçait de piller la maison. »

Le quartier général avait été établi à Saint-Pierre, dans la maison Michel Cesbron. Les chefs s'y étaient installés, et on y porta tous les papiers ; là encore, on déposa les vivres et les munitions. Quand l'armée revint à Chemillé, le 18 mars, ce

[1] Dépositions de la femme Tallard.
[2] Voir plus loin.
[3] C. Port : *Dictionnaire historique*, I, 568.
[4] *Dépositions de Rosalie Briaudeau*

fut devant la porte de cette maison qu'on établit le parc d'artillerie[1].

Les prêtres insermentés qui résidèrent à Chemillé, sous la sauvegarde de la garnison, furent pour la plupart hébergés par Mme Baillergeau, veuve d'un ancien notaire royal[2] et dont le fils, notaire lui-même et maire de Chemillé, était un républicain militant.

A la suite des excès auxquels s'était portée la population de Melay contre son curé intrus, l'abbé Thubert, le tribunal d'Angers avait condamné à un an de prison plusieurs officiers municipaux de ce petit bourg. Sur leur demande, ces individus avaient été ramenés à Chemillé en janvier 1793 et enfermés dans les prisons du château. Lorsque l'effervescence avait grandi dans le pays, et qu'on avait eu des craintes sérieuses pour le maintien de la tranquillité, les prisonniers avaient été ramenés à Angers. Aussi, grand fut le désappointement des habitants de Melay, quand, le 13 mars au soir, ils ne retrouvèrent point les prisonniers qu'ils comptaient délivrer ; terribles furent leurs inquiétudes sur le sort de ces malheureux. Ils songèrent alors à demander aux généraux vendéens de constituer des otages parmi les prisonniers faits sur les patriotes. Précisément, dans le nombre se trouvait le père du curé intrus, cause de tout le mal. Le notaire Thubert avait en effet soutenu et encouragé, par tous les moyens, son fils contre ses paroissiens récalcitrants. On choisit avec lui le juge de paix Prévost, qui avait dirigé l'enquête, et quelques autres fonctionnaires du nouvel ordre de choses. On leur déclara immédiatement qu'ils seraient fusillés, si dans trois jours l'administration du département n'avait pas mis en liberté les prisonniers de Melay.

Le gros de l'armée vendéenne venait à peine de quitter Chemillé, qu'un exprès partait pour Angers, emportant les suppliques des otages. Les voici :

[1] Dépositions de Rosalie Briaudeau et de Pierre Martin. — *Arch. du Maine-et-Loire*, série L. — Port. *Vendée angevine*, II. 339.

[2] *Dénonciation contre la veuve Baillergeau-Guillou* (cabinet de l'auteur).

« Chemillé, 14 mars.

« Citoyen procureur-général-syndic,

« Je vous prie en toute instance de vouloir bien, au reçu de la présente, faire élargir et renvoyer les prisonniers de Melay. Il y va de la vie du citoyen Thubert, municipal de Chemillé, et de la mienne, et de nos fortunes. De grâce, ne tardez pas un instant, et rendez-nous ce service. Leur temps est prêt à expirer. C'est la grâce que j'attends de vous, ainsi que de me croire avec fraternité, citoyen procureur-général,

« Votre concitoyen :

« PRÉVOST, juge de paix. »

« *P.-S.* De grâce, réponse par le porteur, nous n'avons que trois jours de délai. »

« Chemillé, le 14 mars 1793, l'an II de la République.

« CITOYEN PROCUREUR-GÉNÉRAL-SYNDIC,

« Je suis avec le juge de paix et presque tous les membres de la municipalité de Chemillé dans une extrême détresse et menacé des plus grands malheurs : sous trois jours, si quatre personnes prisonnières à Angers pour des troubles arrivés dans la paroisse de Melay, et qui n'ont plus que deux ou trois mois à remplir, ne sont pas remises immédiatement en liberté. Soyez touché de notre situation, et faites en sorte que le Directoire se prête en cette circonstance ; et en grâce, réponse favorable par cet exprès : faute de quoi nous sommes perdus.

« Je suis avec la fraternité la plus intime, et dans l'impatience du retour de l'exprès,

« Votre concitoyen :

« THUBERT. »

On peut voir, par le ton suppliant de ces missives, que ces rigides républicains n'avaient pas à beaucoup près l'âme aussi élevée qu'on a bien voulu le dire. Ils n'ont plus cette

ardeur, soi-disant patriotique — on sait qu'ils prétendaient tous au monopole — qu'ils avaient mise à faire condamner les adversaires de Thubert fils. A les lire, on dirait volontiers que la faute des prisonniers de Melay était bien minime.

L'armée catholique partie sur Cholet, Caillard et Denais s'occupèrent d'organiser le pays aux environs de Chemillé. Ils envoyèrent dans toutes les paroisses des alentours réunir les paysans. Quelques républicains ardents, qui cherchèrent à détourner les gens de se joindre à l'armée vendéenne, furent arrêtés et conduits à Chemillé ; parmi ces derniers étaient Martineau, curé *jureur* et maire des Gardes, son père Michel Martineau, et plusieurs de ses parents.

Le même jour (17 mars), un nommé Alexis Plaud, neveu et domestique du postillon Mancet, qui faisait le service de la poste entre Cholet et Angers, après avoir été arrêté par les paysans à Nuaillé, puis à Trémentines, arriva au bureau de Chemillé, où quatre officiers vendéens l'obligèrent encore à laisser visiter les paquets, dont il était porteur. On examina scrupuleusement leur contenu et, « après avoir pris connaissance des lettres », on les rendit à Plaud, qui fut remis en liberté vers quatre heures après midi[1], avec ordre de partir de suite pour Angers. En même temps on lui donna, pour le directeur de la poste de cette ville, une lettre ainsi conçue :

« *A Monsieur le directeur de la poste d'Angers, à Angers.* »

« MONSIEUR,

« Les commandants de Chemillé vous font leurs excuses « sur la liberté qu'ils on pris (*sic*) d'ouvrir les paquets du « postillon de Cholet. Des raisons particuliers (*sic*), que vous « soupçonnez, nous ont obligés à cet acte de sûreté. »

[1] Récit du courrier Plaud, fait au Directoire du département de Maine-et-Loire, le 18 mars 1793 (Arch. de Maine-et-Loire. Série L. Département, *Conseil général*, 1793).

... Mais il était urgent d'agir, si les chefs vendéens voulaient conserver leurs soldats sous les armes. Fidèles à leur esprit casanier, et obéissant à cet instinct qui, après avoir été la cause déterminante de la guerre, devait arrêter toute grande entreprise et amener la perte de la Vendée, les paysans laissés en garnison à Chemillé n'avaient pas tardé à s'ennuyer de leur inaction ; du 14 au 17 mars ils étaient rentrés, en majeure partie, dans leurs métairies, prêts d'ailleurs à revenir au premier appel. Le dimanche de la Passion (17 mars), l'abbé Blanvillain, vicaire insermenté de la paroisse de Notre-Dame, célébra solennellement l'office dans son ancienne église, en présence d'un tiers, à peine, des Vendéens laissés, le 14, en garnison à Chemillé. On chanta les vêpres, dans le même appareil, dans l'église Saint-Léonard, et, à leur issue, M^me^ veuve Baillergeau, dont j'ai déjà parlé, monta sur les premières marches de la chaire, pour faire amende honorable au nom de tous, et exhorter la population à la défense de la Religion menacée par les républicains[1].

Pendant ce temps, Boisard, commandant du dépôt du 19^e^ régiment de dragons, s'était porté à Rochefort-sur-Loire et à Saint-Laurent-de-la-Plaine, avec quelques troupes. Les lettres de Prévost et de Thubert avaient semé la terreur dans Angers : leurs familles réfugiées dans cette ville, le Directoire du Département, dont Thubert était membre, s'attendaient à chaque instant à apprendre qu'ils avaient été massacrés. On n'osait cependant enfreindre la loi jusqu'à remettre en liberté les prisonniers de Melay, régulièrement condamnés. Ordre fut donné à Boisard d'essayer d'enlever les otages, avant que les Vendéens n'eussent mis leurs menaces à exécution[2].

[1] Procédure suivie contre Marguerite Guillou, veuve de Jacques Baillergeau (*Cabinet de l'auteur*).

[2] « 15 mars 1793, Angers.

« CITOYEN COMMANDANT,

« Nous recevons à l'instant un exprès de Chemillé, qui nous apporte deux lettres du citoyen Thubert et du citoyen Prévost, par lesquelles ces deux citoyens, détenus prisonniers à Chemillé, nous annoncent qu'ils sont sûrs de périr si on ne remet pas en liberté, dans trois jours, à compter du 14.

Malgré les échecs subis par les patriotes du côté de Jallais et de Beaupréau, Boisard, toujours infatigable, lance, dans la nuit du 17 au 18 mars, quinze de ses dragons et un détachement de volontaires nationaux, sur Chemillé ; ils ont ordre d'enlever coûte que coûte les prisonniers enfermés dans le château..... Ce détachement pénétra presque sans coup férir dans Saint-Pierre et dans la ville, grâce aux dernières ombres de la nuit, et réussit à repousser les paysans qui tenaient encore. Ceux-ci, surpris par une attaque si rapide, se retranchèrent dans les maisons, et s'apprêtèrent à se défendre vigoureusement, mais la troupe républicaine ne s'arrêta pas à les combattre ; avertie que les Vendéens, victorieux à Cholet, à Vihiers, à Coron, devaient rentrer à Chemillé dans la journée, elle reprit au plus vite la route d'Angers, emmenant avec elle ceux qu'elle était venue délivrer, et une quinzaine de paysans, dont elle avait réussi à s'emparer[1].

Les soldats de Gauvilliers et de Boisard n'avaient pas été sans commettre de nombreux méfaits sur leur chemin, à Chalonnes, Montjean, Saint-Laurent-de-la-Plaine et enfin à Jallais, où l'attitude énergique du comte de La Bouère les avait obligés à rétrograder. A ce moment, Stofflet venait d'être rejoint par d'Elbée, amenant des troupes fraîches. Les deux chefs se disposaient à marcher sur Saumur, lorsqu'un homme de Saint-Laurent-de-la-Plaine, nommé Luçon, vint

les conseillers municipaux de Melay, condamnés par sentence du tribunal criminel à un an de détention. Pour les sauver, nous ne pouvons aller, sans nous compromettre d'une manière grave, contre l'exécution de la loi ! Un coup de main pourrait les tirer d'affaire ; mais dans la position où vous vous trouvez, la chose est-elle faisable, sans déranger le plan à concerter entre vous et le citoyen Gauvillier, qui vient de passer la Loire à Saint-Georges, avec ses quatre cents hommes et vraisemblablement ses deux pièces de canon ? Nous laissons le tout à votre prudence.

« *Les administrateurs de Maine-et-Loire.* »

(*Arch. de Maine-et-Loire :* Département — Conseil général, 1793, *minutes*).

[1] Conf. : *Lettre de Poirier à Girard*, précitée, et C. Port. : *Vendée angevine*, II, p. 157.

leur apprendre l'invasion des républicains dans les Mauges et les exactions commises. Abandonnant leur premier projet, les deux généraux revinrent, par Coron, Vezins et Trémentines, sur Chemillé, où ils arrivèrent le 19 mars[1]. Ils ramenaient avec eux une assez nombreuse artillerie[2] enlevée aux patriotes dans les différentes batailles, et notamment une couleuvrine provenant du château de Saumur, et qui devait être la célèbre *Marie-Jeanne*. D'Elbée alla loger à Chemillé ,chez Mme Baillergeau, et Stofflet s'installa, avec Perdrieau, au quartier-général, à Saint-Pierre, chez M. Cesbron.

Cathelineau avait dû quitter le gros de l'armée après la prise de Cholet, pour rentrer dans le pays de Jallais et du Pin-en-Mauges, et défendre cette région contre les incursions des gardes nationaux de Chalonnes et des soldats républicains. Il rejoignit les autres chefs le 19, à Chemillé, en même temps qu'un certain nombre d'officiers de valeur, notamment le comte de La Bouëre[3], qui venait de défendre Jallais contre Gauvilliers. L'armée prit deux jours de repos à Chemillé. Elle se trouvait forte, à ce moment, de quinze ou vingt mille hommes au moins, encore très mal armés. Les généraux profitèrent de leur séjour dans cette ville pour organiser leur troupe. Afin de donner plus de confiance aux paysans, en les mettant directement sous les ordres d'hommes qu'ils connaissaient, on les classa par contrées, par cantons et par paroisses. Le rassemblement de Beaupréau comprenait au moins une centaine de cavaliers remontés en grande partie, dit M. Port, avec les chevaux des dragons du lieutenant

[1] Port : *Vendée angevine*, II. p. 142-143. « D'Elbée, dit M. Port, apportait aux paysans, avec les ressources de son expérience, une confiance nouvelle, par la présence réelle et active d'un gentilhomme, d'ailleurs inconnu du plus grand nombre. »

[2] Vingt ou vingt-deux canons (Port : *Vendée angevine*, II, 161).

[3] Armand-Modeste, comte de Gazeau de La Bouëre, ancien page du duc d'Orléans, puis officier de cavalerie. Fut un des plus opposés au passage de la Loire par les Vendéens, et resta dans le pays ; l'un des officiers les plus distingués de Stofflet en 1794 et 1795. Receveur général à Chartres en 1815.

Guérard[1], faits prisonniers en même temps que leur chef. On mit à la tête de ces cavaliers un ancien garde du corps devenu exempt de la maréchaussée, Jean-Louis-Etienne de Dommaigné, que les événements avaient fait colonel de la garde nationale de Joué, et que les paysans, passant devant son manoir de la Galonnière, avaient forcé à se mettre à leur tête. Ceux qui veulent voir dans l'explosion de douleur et de haine contre le nouveau régime, que fut le soulèvement de la Vendée, le plan concerté d'avance d'une vaste conjuration ourdie entre les nobles et les prêtres, ne pourraient s'appuyer sur ce choix pour étayer leur argumentation. A peine quinze jours avant le soulèvement, Dommaigné sollicitait du pouvoir républicain une place de sous-lieutenant dans la gendarmerie nationale, et les 12 et 13 mars, on le trouve encore à Chanzeaux et à Saint-Lambert-du-Lattay avec le gendarme Morin, escortant le juge de paix Coustard et cherchant à calmer l'effervescence qui se manifestait de tous côtés[2].

D'Elbée crut le moment venu de se faire connaître officiellement. Il fit une proclamation dans laquelle il déclarait, en son nom et au nom de l'armée, que leur unique dessein, en recourant aux armes, était de rétablir la Religion catholique et la Monarchie ; en conséquence il déclarait que l'armée devait être appelée : *Armée catholique et royale*[3].

L'argent était ce qui manquait davantage. Les caisses publiques prises à Cholet et à Vihiers ne contenaient que peu de

[1] Guérard était, avant les troubles, lieutenant au régiment de dragons qui tenait garnison à Angers. Il fut envoyé à la fin de février à Cholet, avec un fort détachement. Après la prise de cette ville, le 14 mars, il se replia sur Beaupréau, où il fut fait prisonnier. Il passa pour mort, à Angers, puis fut ensuite dénoncé et poursuivi comme traître à la patrie.

[2] Rapport de Coustard, juge de paix de Chanzeaux, et de Morin, gendarme, au Département de Maine-et-Loire. Angers, 13 mars 1793, 3 h. de relevée (*Arch. de Maine-et-Loire*, série L, Département 1793).

[3] Abbé Deniau : I, p. 315. — Je cite à peu près mot à mot le passage de cet auteur, n'ayant pu, malgré mes recherches, me procurer nulle part le texte de la proclamation dont il parle. L'importance et la place que M. Deniau donne à ce moment à d'Elbée, dans l'armée, tendrait à établir qu'il avait déjà pris la haute main sur la direction des opérations; sans doute en sa qualité d'ancien officier.

chose. A Chemillé, le receveur de l'enregistrement Poirier, surpris par l'attaque inopinée des paysans, ou, ainsi qu'on l'a prétendu, désireux de cacher un déficit dans sa gestion, avait laissé sa caisse et son bureau sans prendre aucune précaution, pour éviter un pillage imminent. Sa domestique, plus avisée, ou plus honnête que lui, avait, dans la soirée du 13 mars, enlevé cette caisse et l'avait cachée dans un trou pratiqué sous les marches d'un métier à tisserand, chez un nommé Peltier, habitant le quartier Saint-Léonard[1]. Dès ce moment, les Vendéens avaient établi un corps de garde d'une quarantaine d'hommes dans la maison du receveur. On ne sait trop pourquoi la caisse y fut rapportée. Quoi qu'il en soit, le 18 mars, le fabricant Mouchet, qui remplissait les fonctions d'administrateur de la commune de Chemillé, se rendit chez Poirier, et, après une perquisition en règle, fit enlever tous les papiers et pièces comptables, et surtout les registres, sur lesquels étaient mentionnés les biens des émigrés et leurs noms. On obligea la domestique à remettre la caisse elle-même, qu'on ouvrit avec les clefs déposées chez Thubert, et qui furent livrées par la femme de ce dernier. On y trouva dix ou douze mille livres en assignats et environ 1 500 livres en argent[2].

[1] Conf. Déposition de Louis Peltier insérée au « procès-verbal pour constater l'état de la régie et la conduite » du receveur Poirier, dressé par Thubert et Pousset, les 15, 16 et 17 brumaire an II (5 6, et 7 novembre 1793). (*Arch. de M.-et-L.*, série L, comité révolutionnaire d'Angers, carton 6-8.)

[2] Conf. Lettre de Poirier à Thenaisie, 15 avril 1793. — Lettre du même à Girard, 7 septembre 1793. — Interrogatoire de la fille Aubry, domestique de Poirier. — Dépositions de Peltier, de Mme Paumard-Baillergeau. — Interrogatoire de Poirier devant le Comité révolutionnaire d'Angers (*Arch. de Maine-et-Loire*, série L, Comité révolutionnaire. Carton 6-8).

Poirier fait prisonnier par les Vendéens, comme je l'ai rapporté, puis conduit par eux à Cholet et à Vihiers, d'où il s'était évadé, repris à Coron et ramené au château de Chemillé (18 mars), fut enlevé de prison avec ses compagnons d'infortune, dans la matinée du 19 mars, par la colonne de Boisard. — Une première instruction fut ouverte contre lui, à raison du pillage de sa caisse vers le mois de novembre 1793. Elle n'aboutit pas, il fut mis en liberté, et même nommé receveur de l'enregistrement à Candé. Mais sur une nouvelle dénonciation l'affaire fut reprise, et Poirier arrêté à nouveau sous l'inculpation de vol des deniers de l'Etat.

L'intérêt de la cause obligeait les officiers royalistes à s'entendre avec Bonchamps, dont le rassemblement, formé du côté de Saint-Florent-le-Vieil, prenait une grande importance. Ils lui envoyèrent, le 20, un courrier pour lui annoncer l'intention où ils étaient de se porter le lendemain sur Chalonnes. Dans leur lettre, ils l'engageaient à s'entendre avec eux pour entreprendre de concert cette attaque.[1]

Le 21 mars, l'armée catholique et royale — c'est le nom qu'elle portera désormais dans l'histoire — quitta Chemillé dès la pointe du jour. On laissa quelques centaines d'hommes[2] et trois canons pour défendre la place, qui restait pour le moment la base des opérations des royalistes. Le commandement de ce cantonnement fut confié à Denais, « le plus menaçant des brigands », disait plus tard le sieur Moreau, de Saint-Lambert; il eut pour lieutenants Mouchet et Boulestreau. Caillard, ancien maire de Saint-Pierre, partagea avec eux, l'autorité avec le titre de commandant de place; il fut spécialement chargé de recruter des soldats pour l'armée. Ces messieurs s'occupèrent activement de fortifier Chemillé et Saint-Pierre, afin de se mettre à l'abri d'un coup de main semblable à celui du 18 mars. On fit appeler les paysans des environs qui n'avaient pas suivi l'armée, et on les fit travailler, à tour de rôle, à construire des retranchements en terre. La ville proprement dite était assez bien couverte par les murailles d'enceinte et par le château. On n'eut donc relativement que peu à faire. Mais à Saint-Pierre, si la position était très forte

[1] Cons. Deniau : I, p. 315.

[2] M. Port, s'appuyant sur l'interrogatoire de Joseph Cathelineau, dit que cette garnison était de 300 hommes ; Pierre Pasquier, fermier à la Barre, touchant la ville, dit dans sa déposition qu'elle s'élevait à 500 hommes (*Archives de Maine-et-Loire*, série L : *Enquête sur les troubles du district de Saint-Florent*, carton 1018 bis). Je serais porté à croire ce dernier chiffre plus exact : il paraît mieux cadrer avec ce *post-scriptum* d'une lettre adressée le 22 par Barbotin, Stofflet et Léger, à Caillard, commandant de Chemillé : « M. Caillard, vous êtes prié de détacher deux ou trois cents hommes pour « Vezins, si l'on vous demande du secours pour aller contre Vihiers, attendu « que vous avez du monde assez suffisamment pour les deux partis. »

par elle-même, tout était à créer quant aux ouvrages de défense. Une tranchée profonde fut creusée à mi-côte coupant le grand chemin d'Angers, on rabattit la terre en avant et on créa ainsi une sorte de redoute couverte dont les canons battaient le passage de la rivière et la route remontant le coteau opposé, vers Saint-Lambert. Au nord-ouest, pour couvrir le passage du pont de Berge, une seconde redoute fut établie sur le coteau même de Saint-Pierre, d'où on pouvait battre les chemins de Saint-Lezin et de La Jumellière. Vers le nord-est, une autre batterie défendit la droite du bourg. Enfin, pour compléter ce système, on creusa, d'une redoute à l'autre, un fossé dont les terres, formant épaulement, reliaient ces ouvrages entre eux. Tous les ponts furent rompus et le front de défense se trouva entièrement couvert par l'Hyrôme. Au sommet du coteau, l'église Saint-Pierre, déjà très forte par elle-même, fut crénelée : on perça des meurtrières dans les murailles et on l'entoura d'un retranchement en terre[1].

Pendant que ces travaux s'exécutaient, les officiers, restés à Chemillé, entretenaient une active correspondance avec l'armée. Le 22, on apprit la prise de Chalonnes. Le même jour, sur la demande de Stofflet, ils envoyèrent à celui-ci du pain, à Saint-Laurent-de-la-Plaine. Dans la soirée du lendemain ou dans la nuit, arriva à Chemillé une nouvelle qui remplit d'appréhension les plus braves. Bonchamps et Cathelineau, trompés par de faux rapports venus d'Angers, écrivaient de Chalonnes au commandant provisoire de Chemillé : « Nous « recevons dans l'instant, Monsieur, l'avis du départ de « 5 000 hommes et de trois pièces de canon. Cette petite armée « a dû, selon le rapport que l'on nous a fait, être parti (*sic*) ce « matin vers les six heures d'Angers, et s'être porté (*sic*), dit-

[1] Conf : Déposition de René Benion, métayer aux Grandes-Tailles de Saint-Lambert (*Archives de Maine-et-Loire*, série L. : *Enquêtes sur les débuts de l'insurrection*, Cᵒⁿ *1018 bis*).— Lettre de Choudieu à Richard. Saint-Lambert, 12 avril 1793 (*Affiches d'Angers* du 15 avril 1793). — Rapport de Berruyer au ministre de la guerre, 12 avril 1793 (*Dépôt de la Guerre : Archives historiques. Armée de l'intérieur*, Sᵒⁿ 5 Cᵉⁿ 1).

« on, soit sur Chemillé ou Chalonnes. Nous gardons du côté « du pont ; mais, dans l'incertitude du chemin qu'ils ont pris, « nous vous dépêchons quatre courriers, afin de sçavoir à « quoi nous en tenir. Peut-être que le rapport qu'on nous a « fait est exagéré ; mais, tel qu'il soit, il faut veiller avec « exactitude'. » C'était heureusement une fausse alerte ; elle contribua néanmoins à activer les travaux de défense entrepris à Chemillé.

Comme toujours après chaque expédition, l'armée vendéenne se désagrégea après la prise de Chalonnes. Peu à peu les paysans quittaient leur poste pour rentrer chez eux, travailler à leurs terres qu'il importait de ne pas laisser incultes. Ce qui restait de troupes avec les généraux, sauf Stofflet, se dirigea sur Saint-Florent où on s'établit. Ce dernier, à la tête d'un détachement de cinq cents hommes, s'était séparé du gros de l'armée pour renforcer les postes de Vezins et de Chemillé que l'on craignait de voir attaqués.

Jusqu'à ce moment l'administration avait été dirigée d'une façon toute provisoire par Mouchet et Caillard. Lorsqu'on eut assuré autant que possible la défense de la ville, on songea à remplacer d'une façon plus régulière les municipalités républicaines en déroute.

Le 24 mars, les habitants de Chemillé, Saint-Pierre, Melay et Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde s'assemblèrent et décidèrent l'établissement à Chemillé, comme chef-lieu du canton, d'un comité provisoire chargé de « délibérer et juger sur les affaires » jusqu'à l'établissement du nouveau gouvernement. Ce conseil fut composé de deux membres par paroisse et d'un secrétaire-greffier, soit en tout neuf membres. Aussitôt on procéda à leur élection. Furent élus : pour Chemillé, René Denais, tanneur, et Jean-Mathurin Bou-

[1] Cont. Port. : *Vendée Angevine*, II, 168 et 250. — La lettre, dit M. Port qui la rapporte, avait été écrite et signée par Bonchamps seul, mais, avant l'envoi, Cathelineau a ajouté sa signature. Les formules ont en conséquence été surchargées avec quelque oubli.

lestreau, marchand de fer, le premier commandant, le second lieutenant du poste de Chemillé; pour Saint-Pierre, Charles Banchereau, marchand, et Charles Pichonnière, notaire; pour Melay, Viau, boulanger, et.... ; pour Saint-Geoges, Hillaire et Caillaud[1].

Le but du soulèvement est tout entier indiqué dans cette pièec :

« Au nom de la religion catholique, apostolique et romaine,
« et le vingt-quatrième jour de mars mil sept cent quatre-
« vingt-treize, à huit heures du matin,

« Nous, habitants des paroisses unies de la ville de Che-
« millé, Saint-Pierre-de-Chemillé, Melay et Saint-Georges-
« du-Puy-de-la-Garde, formant le canton de ce pays, réunis
« en assemblée pour délibérer sur le motif de la guerre inté-
« rieure qui s'élève tendant à renverser le gouvernement
« actuel et à en établir un nouveau, dans l'indécision de cette
« alternative, la matière mise en délibération..... »

C'est donc bien la lutte contre le gouvernement révolutionnaire qui a armé la Vendée : il n'est point question du rétablissement du pouvoir royal, tel qu'il existait antérieurement. C'est là une nouvelle preuve que la guerre ne fut pas le fruit d'une conspiration des nobles et du clergé en faveur de l'ancien régime.

On prit malheureusement les moyens les plus opposés au but cherché. La rentrée de l'armée victorieuse dans le Bocage et la dispersion des combattants étaient une faute énorme au point de vue des conséquences irréparables qu'elles eurent pour la suite de la guerre. Si les paysans vainqueurs avaient été assez soumis à leurs chefs pour passer immédiatement la Loire, comme le voulait Bonchamps, et courir sus à leurs ennemis démoralisés, ils auraient empêché la concentration des

[1] Le document où j'ai puisé ces renseignements fait partie de la magnifique collection vendéenne du très érudit et si gracieusement complaisant M. Dugast-Matifeux, de Montaigu. Je le crois complètement inédit. M. Port en tout cas n'en a pas eu connaissance lorsqu'il a publié son ouvrage sur les débuts de l'insurrection.

forces républicaines tout autour de leur pays. En peu de jours ils étaient maîtres des villes importantes de l'intérieur, alors presque complètement dépourvues de troupes, et l'on ne peut apprécier jusqu'où seraient allés leurs succès. Il n'est pas téméraire, en tout cas, de supposer qu'ils auraient pu facilement parvenir assez près de Paris pour tendre la main aux mécontents, fort nombreux, qui s'y trouvaient. Que serait-il alors advenu de la Convention[1] ?

Au lieu de cela, ils laissèrent, par leur inaction, le temps à la République de masser autour d'eux les troupes dont elle pouvait disposer. Par arrêté du 23 mars, les représentants du peuple Richard et Choudieu avaient déclaré le département de Maine-et-Loire en état de guerre et mis en réquisition tous les gardes nationaux armés qui se trouvaient sur son territoire[2].

Leigonyer, ancien colonel du régiment Royal-Roussillon[3], envoyé comme général de brigade à l'armée des Pyrénées et chargé par le ministre d'inspecter, en passant, le régiment de cavalerie formé à Angers, arriva dans cette ville le 25, se rendant à son poste. Les commissaires de la Convention le requirent immédiatement, en l'absence de tout officier général, de prendre le commandement

[1] Il ne faut pas oublier, quand on étudie cette partie si passionnante de notre histoire nationale, que les Vendéens luttaient, pour le maintien du droit et l'établissement d'un gouvernement régulier, contre un gouvernement essentiellement révolutionnaire, né de l'anarchie même. On ne peut s'empêcher de songer à l'amère ironie des choses et des mots quand on voit traiter d'insurgés ces hommes, luttant, je le répète, pour le droit, tandis que leurs ennemis, qui ont renversé révolutionnairement le gouvernement royal, le seul régulièrement établi, sont considérés, eux les adversaires de tout droit, comme les représentants de la légalité. N'est-ce pas bien là le cas de dire que le succès justifie, régularise toutes les usurpations ? C'est la théorie si brutalement mise en pratique par nos ennemis de 1870-1871 : « La force prime le droit ! »

[2] Voir les *Affiches d'Angers* du 27 mars 1793, où l'arrêté est publié en entier.

[3] Devenu le 19e Dragons et employé dans le département, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

du département[1]. Berruyer, commandant de l'armée de Réserve, avait déjà reçu du Comité de Salut public l'ordre de se porter en Vendée avec une partie de ses troupes. En l'attendant, Leigonyer prépara un plan de campagne. Berruyer arriva à Angers, le 28 mars, avec les généraux de brigade Duhoux et Menou. Il amenait avec lui la 35e division de gendarmerie, composée de huit cents hommes formés des vainqueurs de la Bastille et de deux compagnies des gardes françaises.

En face des Vendéens qui gardaient l'intérieur du pays et les postes principaux de Saint-Florent, Chemillé, Coron et Maulévrier, Leigonyer avait établi quatre divisions : Gauvilliers occupait la rive droite de la Loire avec trois mille hommes, cent chevaux et cinq canons. Ladouce, un ancien officier, fait pour la circonstance général provisoire, avait, dès le 24 mars, établi un camp en arrière du Pont-Barré. Il avait sous ses ordres environ trois mille hommes d'infanterie, deux cents cavaliers et huit pièces de canon. Il s'était mis en relation avec les postes de Saint-Aubin-de-Luigné[2] et de Chalonnes occupés le 25 par les patriotes. Sous ses ordres il avait, comme commandant en second,

[1] « Les commissaires de la Convention nationale dans les départements « de Maine-et-Loire et de la Sarthe ;
« Considérant que depuis l'ordre donné au général Vitinkof (*sic*) de se « rendre à Rennes, il n'existe plus dans le département de Maine-et-Loire « d'agent militaire qui puisse prendre le commandement en chef des forces « qui s'y trouvent réunies ;
« Considérant combien il est urgent de mettre en mouvement les défenseurs « de la Liberté et de donner la chasse aux brigands ;
« Requièrent le général Leygonnier (*sic*) de prendre le commandement en « chef de toutes les forces réunies dans le département de Maine-et-Loire « et de prendre toutes les mesures nécessaires pour attaquer les brigands « contre-révolutionnaires et les poursuivre sans relâche, jusqu'à ce que « l'ordre soit rétabli et la liberté triomphante.
« Le général Leygonnier donnera au plustôt connaissance au ministre de « la guerre de la présente réquisition.
« Angers, 25 mars 1793, l'an second de la République.
(*Affiches d'Angers* du 27 mars 1793). « RICHARD, CHOUDIEU. »

[2] Bourg du canton de Chalonnes-sur-Loire, sur le Layon. 1400 habitants en 1789, 1300 en 1806. A 14 kilomètres de Chemillé.

Michel Talot, juge au tribunal d'Angers, commandant d'un bataillon de la garde nationale de cette ville, et que les électeurs de Maine-et-Loire avaient élu, quelques mois auparavant, député suppléant à la Convention. A Chanzeaux, Beaumanoir, autre officier de la garde nationale d'Angers, avait sous ses ordres trois cents hommes et vingt-cinq chevaux. Sur le Layon des postes importants furent établis au Pont-Barré[1], à Bézigon[2] et à Rablay[3]. Gonnord[4], qui possédait un château facile à défendre, reçut une garnison de douze à quinze cents hommes. Toutes ces troupes, sous les ordres de Ladouce, menaçaient plus immédiatement Chemillé. A Vihiers, Villemet, un ancien officier de cavalerie retiré à Saumur, commandait un corps de trois mille fantassins avec cent trente chevaux et dix canons. Sur sa droite un poste de deux mille hommes le reliait vers Nord à Gonnord par le Coudray-Montbault[5] et le Voide[6]. Thouarcé[7] était pareillement occupé. Enfin, vers Argenton-Château[8], Quétineau, avec trois ou quatre mille hommes, avait pour mission de se porter sur Cholet par une

[1] Pont sur le Layon, entre Angers et Saint-Lambert, à peine à un kilomètre de ce bourg. Il est situé au bas d'une des côtes les plus rapides de l'Anjou, dit M. Port. Les trois piles massives de l'ancien pont subsistent encore à 50 mètres au-dessus du pont actuel construit en 1838. C'est un lieu célèbre dans l'histoire de nos guerres civiles.

[2] Bézigon, château et moulin sur le Layon, commune de Saint-Lambert-du-Lattay. Le poste établi par les républicains pouvait comporter une vingtaine d'hommes, au dire de M. l'abbé Conin.

[3] Bourg du canton de Thouarcé, sur un coteau dominant le Layon, à 15 kilomètres de Chemillé. 582 habitants en 1789.

[4] Commune du canton de Thouarcé, à 9 kilomètres de Chemillé. 1808 habitants en 1790.

[5] Château, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, entre Vihiers (3 kilomètres) et Chemillé (11 kilomètres). On y conserve encore l'épée de Stofflet.

[6] Bourg du canton de Vihiers, à 14 kilomètres de Chemillé. 825 habitants en 1793.

[7] Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angers. A 18 kilomètres de Chemillé, sur le Layon. 2 512 habitants en 1789. Incendié deux fois pendant la guerre vendéenne.

[8] Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres). 1175 habitants. Sur une colline très escarpée, au confluent de l'Ouère et de l'Argenton.

marche de flanc. En seconde ligne, une forte réserve s'organisait à Doué[1].

On voit combien l'inaction des Vendéens leur devint nuisible et quel parti les républicains devaient tirer, contre le pays, d'une pareille disposition de leurs troupes. D'après le plan adopté, ces différentes colonnes devaient aller en se rapprochant les unes des autres et rejeter les royalistes jusque dans la mer. Vers la même époque, on eut connaissance du décret rendu le 19 mars par la Convention, qui mettait hors la loi tous les contre-révolutionnaires, instituait une Commission militaire et ordonnait l'exécution dans les 24 heures de tout individu pris les armes à la main.

Le jour même où Berruyer arrivait à Angers (28 mars), Ladouce, pressé par le ministre de la guerre de commencer la lutte, sortait de son camp du Pont-Barré ; secondé par Talot, qui dirigeait l'artillerie, il franchissait le Layon et poussait une pointe sur Saint-Aubin-de-Luigné, Chaudefonds et La Jumellière. Dans cette expédition il enleva un certain nombre de paysans qu'il emmena prisonniers, puis revint s'établir à Saint-Lambert, derrière des épaulements en terre et des abattis d'arbres qui défendaient le bourg, du côté de Chemillé.

Ce fut à Chemillé une grande émotion quand on apprit cette marche des républicains. Stofflet était cantonné à Maulévrier ; le commandant Denais le fit aussitôt prévenir de ce qui se passait et lui demanda du secours. On s'attendait à chaque instant à une attaque. A cette nouvelle, le premier soin du général fut de faire avertir les chefs qui se trouvaient aux environs de Vihiers, Cholet et Mortagne. Lui-même arriva à Chemillé dans la soirée du 29. Aussitôt il fit sonner le tocsin aux trois clochers de la ville et à tous ceux des paroisses environnantes ; des recrues ne cessèrent d'arriver toute la nuit. Le canonnier Bruneau, dit *Six-Sous*,

[1] Conf. Port : *Vendée Angevine*, II, 175-177.

parti de Cholet aussitôt qu'il eut reçu l'avis de Stofflet, amena avec lui tous ses canons ; Forest arriva des premiers avec sa troupe. De Saint-Laurent-de-la-Plaine, Cady avait déjà, dans la journée du 28, contrarié vivement la marche de Ladouce ; il se porta, la nuit suivante, jusqu'au village de Sainte-Foy[1], en Saint-Lambert. Dès la pointe du jour, le 30 mars, il en fit aviser Stofflet.

A ce moment Ladouce sortait de Saint-Lambert et se portait sur Chemillé. Stofflet, sans attendre la réunion complète de sa troupe, s'élance à sa rencontre sur deux colonnes. Il place sur la grande route une batterie d'artillerie, sous les ordres de Six-Sous, qui a pour mission d'inquiéter les républicains et de favoriser son attaque. Cady aborde en même temps les Bleus sur la droite. Les républicains, craignant d'être coupés, se hâtèrent alors de rétrograder et vinrent se reformer derrière leurs épaulements de Saint-Lambert. Stofflet court après eux, certain que l'artillerie allait semer le désordre parmi ses adversaires. Mais il avait compté sans la trahison de son maître-canonnier. Celui-ci, séduit par les présents des patriotes, était convenu avec eux, depuis la veille, qu'il dirigerait ses boulets de manière à ne pas les atteindre. Il fit ce qu'il avait promis. Les républicains, rassurés en voyant que les décharges de l'artillerie ne leur causaient aucun mal, opposent à Stofflet une résistance formidable, qui l'oblige une première fois à se retirer. Il revient à la charge sans plus de succès. Le général eut bientôt remarqué que les boulets ne causaient aucun trouble parmi ses adversaires. Soupçonnant une trahison, il surveilla de près ses canonniers et, pendant le mouvement rétrograde, aperçut Six-Soux tirant ses canons sans y avoir mis de projectiles. Arrêté aussitôt, ce dernier fut trouvé porteur de vingt-deux mille francs en assignats et de plusieurs montres en argent, prix de sa trahison. Mais cette arrestation n'avait

[1] Village, commune de Saint-Lambert-du-Lattay, entre ce bourg (1500 mètres) et Saint-Aubin-de-Luigné (2 kilom.), à 10 kilom. de Chemillé.

pas été sans causer un certain désordre parmi les paysans. Ils reculent effrayés, non sans avoir détruit, dans le chemin de Petites-Tailles[1], une troupe de cavaliers patriotes qui les serraient de trop près. Les Bleus, voyant ce mouvement rétrograde, deviennent agresseurs à leur tour : une centaine de hussards et de dragons se précipitent sur les paysans. Mais Stofflet avait placé en arrière, pour couvrir sa retraite, une troupe de deux cents hommes, solides gaillards armés de longues piques enlevées au château de Cholet. Ils reçoivent sur ces piques les cavaliers républicains qui les chargent, et font si bonne contenance que leurs adversaires sont obligés de reculer.

Une attaque plus sérieuse encore se préparait : 300 hommes, profitant des accidents de terrain pour arriver le plus près possible du village sans être aperçus, fondent avec impétuosité sur les Vendéens. Trois fois ils pénètrent dans les Petites-Tailles, trois fois ils en sont repoussés à l'arme blanche. C'est en vain qu'ils mettent le feu à quelques maisons : pris en flanc et tournés par une quarantaine d'hommes résolus, ils sont obligés de fuir jusqu'à Saint-Lambert, laissant trente morts sur le champ de bataille. Stofflet, à bout de munitions, fit arrêter le feu et maintint seulement une ligne de soldats pour se couvrir.

Il y avait une heure que le combat avait pris fin, les paysans, dispersés çà et là, se reposaient de la fatigue éprouvée, lorsque tout à coup deux hussards débouchent sur eux au grand galop, le sabre au poing, traversent les champs où ils se trouvent et se dirigent sur le bourg par la grand'route. Cette apparition effraie d'abord les Vendéens, mais chacun a bientôt repris ses armes, et les deux cavaliers paient de leur vie cette inutile bravade. On sut depuis que ces hussards avaient parié une bouteille de vin, qu'ils passeraient

[1] Hameau et château, commune de Saint-Lambert-du-Lattay, sur la droite de la route qui va de Saint-Lambert à Chemillé.

bien au milieu des *Brigands*[1] ! D'après l'abbé Deniau, ces cavaliers arrivaient de Gonnord[2]. Stofflet garda sa position jusqu'à la nuit, afin de pouvoir se retirer sans déshonneur. Vers la chute du jour, les Bleus, s'apercevant du petit nombre de leurs adversaires qui filent peu à peu sur Chemillé, lancent sur eux les grenadiers du Mans et de Sillé-le-Guillaume, appuyés par les décharges de l'artillerie que dirigeait Talot. Ce fut inutile : ils ne purent entamer les Vendéens qui rentrèrent à Chemillé sans se laisser inquiéter.

Dans cette ville, l'irritation des paysans contre Six-Sous se manifesta bruyamment : ils exigent une punition exemplaire du traître qui les a empêchés de remporter la victoire. Sans désemparer, Stofflet et ses officiers s'assemblent en conseil de guerre et le condamnent à mort. Quant à lui, il demande grâce et supplie qu'on diffère au moins son exécution jusqu'au lendemain ; on y consentit. Mais le lendemain (31 mars) était le jour de Pâques, on ne pouvait songer à souiller d'une exécution le jour de la résurrection du Sauveur. Un nouveau sursis fut donc accordé au misérable. Stofflet, d'ailleurs, avait besoin de cet artilleur habile, qui pouvait lui rendre encore de grands services. Ne sacrifiant rien aux sentiments, le général vendéen pensa, avec raison, qu'il fallait mettre à l'épreuve le repentir si chaleureusement exprimé par Six-Sous. Celui-ci jura de se laver de sa faute, ajoutant qu'il s'engageait à reprendre Saint-Lambert en trois coups de canon, et que, si on se défiait de ses promesses, on pouvait l'enchaîner à l'une de ses pièces pour éviter qu'il s'évadât. Il fut élargi dans la matinée du 31.

La fête de Pâques fut célébrée avec pompe, par les anciens curés non assermentés restés dans le pays, en présence de Stofflet et des soldats qu'il put retenir sous les drapeaux. Mais, comme toujours après la bataille, il était resté peu de monde autour des chefs.

[1] *Notes manuscrites de M. l'abbé Conin, ancien vicaire à Saint-Lambert-du-Lattay.*

[2] *Histoire de la Vendée*, I, p. 395.

La soumission et le repentir de Six-Sous n'étaient qu'une feinte au moyen de laquelle il avait espéré pouvoir s'échapper et gagner les avant-postes de ses nouveaux amis. A peine sorti de prison, il rechercha ceux qui l'avaient surveillé de la part du général et leur signifia qu'ils ne périraient que de sa main. Il se répandit aussi en menaces du même genre contre ses juges. L'indignation publique fut bientôt à son comble. Une députation des hommes qui s'étaient battus à Saint-Lambert alla demander à Stofflet l'exécution de la sentence rendue contre le traître. Il n'y avait plus à hésiter. Ordre fut donné de l'arrêter et de le fusiller sur le champ de foire. On se saisit aussitôt de lui et on le conduisit au lieu du supplice ; il mourut comme un lâche, à genoux, suppliant qu'on lui laissât la vie, fusillé par derrière et les yeux bandés.

Une fois les fêtes pascales terminées, le général quitta la ville avec les quelques volontaires qui lui restaient. Il alla enlever les postes que les Bleus avaient établis à La Jumellière, Chalonnes et Montjean, puis il revint à Chemillé en passant par Jallais.

Les nombreux rassemblements de troupes, la prévision d'une nouvelle réunion de l'armée catholique et royale à Chemillé commençaient à donner des inquiétudes pour l'approvisionnement de la place. Stofflet et le conseil provisoire du canton se préoccupaient vivement de cette importante question, lorsqu'on vint leur apprendre que de fortes réserves de blé étaient emmagasinées à une lieue de la ville, au château de la Frapinière[1], en Cossé[2], où la garnison de Gonnord pouvait à chaque instant les venir enlever. Aussitôt une expédition fut décidée sur ce point : on la prépara le plus secrètement possible afin de ne pas se laisser devancer par les républicains. Stofflet, parti de Chemillé avec un cer-

[1] Ancien fief et seigneurie relevant de Chemillé. Après avoir été longtemps la propriété de la famille de Saint-Offange, le château appartenait au moment de la Révolution à la famille de Terve. Le propriétaire actuel est le baron Jacques de Vezins.

[2] Bourg du canton de Chemillé (8 kilom.).

tain nombre de charrettes, parvint sans encombre jusqu'au château et put charger son convoi sans être inquiété. Mais on s'était à peine remis en marche pour rentrer, que les patriotes de Gonnord, prévenus par leurs postes avancés, se précipitèrent sur les Vendéens. A force d'audace le général royaliste parvint à les tenir en respect et put ramener sain et sauf son convoi à Chemillé. Il s'y reposa quelques jours, puis retourna à Maulevrier. Le dimanche suivant 7 avril, jour de la Quasimodo, suivant une décision prise d'avance par les chefs vendéens, le tocsin sonna dans tout le Bocage pour appeler aux armes les paysans. Le 10, l'armée entière était réunie autour de Cholet.

Berruyer, dès son arrivée dans l'Ouest, avait établi son quartier général à Angers. A la tête du camp du Pont-Barré et des troupes de Saint-Lambert, il avait placé le général Duhoux. Sans grande confiance dans la solidité de ses troupes, le général en chef, avant d'entreprendre une expédition contre les rebelles, désirait attendre l'arrivée des renforts qu'on lui annonçait de Paris. Mais il avait compté sans l'impatience des représentants du peuple, en mission, qui voulaientse faire auprès de l'Assemblée un mérite de leur zèle. Ces conventionnels décidèrent, dans un conseil de guerre tenu le 9 avril, qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour entamer l'action. Berruyer, forcé d'obéir, donna immédiatement l'ordre à Leigonyer, placé à Vihiers, de s'emparer de Coron le 10 avril, et d'arriver à Vezins le 11, pendant que, de son côté, lui marcherait sur Chemillé, qu'il atteindrait le même jour avec la division de Duhoux[1]. Il se rendit le 10 au Pont-Barré, rejoindre ce général.

Cholet, je l'ai déjà dit, avait été indiqué comme lieu général du rassemblement des Vendéens. Le 9 avril, Stofflet, avec une troupe de dix mille hommes, en était sorti pour se porter sur Coron afin de s'opposer à Leigonyer. D'Elbée,

[1] Savary : *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française*, I, p. 152.

Cathelineau et Perdriau, avec une autre armée également forte de dix mille hommes, vinrent cantonner le même jour à Chemillé. A peine, d'ailleurs, si un cinquième de leurs soldats avait pu trouver à s'armer d'un fusil, encore ceux-ci n'avaient-ils chacun que quelques cartouches. Le reste ne portait que des brocs, des faux emmanchées à l'envers et surtout des bâtons.

Le 11 avril au matin, Berruyer sort de son camp, brûle en passant le petit village de Barré, près le pont du même nom, franchit le Layon et arrive à Saint-Lambert. Là, il réunit à sa division le poste fort nombreux qui gardait ce bourg. Partageant alors sa petite armée en deux colonnes, il confie celle de droite à Duhoux et garde pour lui-même celle de gauche. Duhoux avait sous ses ordres Talot, auquel était confiée la direction de l'artillerie, et Rossignol[1], reconnu la veille comme chef de la 35e Division de Gendarmerie.

Les Vendéens avaient à La Jumellière un poste de six à sept cents hommes commandés par le chevalier Duhoux, neveu du général républicain. Il fallait à tout prix débusquer ce poste, éviter de le laisser tomber sur le flanc droit des républicains, comme il était arrivé le 29 mars précédent, jour où Cady avait surpris Ladouce près des Grandes-Tailles[2]. La colonne de droite reçut ordre de marcher sur La Jumellière, et, par une triste coïncidence, trop fréquente, hélas ! dans les guerres civiles, l'oncle et le neveu se trouvèrent opposés l'un à l'autre. Ce fut Rossignol que Duhoux chargea d'aller reconnaître la position. « Je le fis, raconte-t-il dans ses mémoires inédits, « accompagné d'un détachement de ma gendarmerie. Je pris « une position fort avantageuse, et je vins rendre compte de

[1] Jean-Baptiste Rossignol, ancien ouvrier bijoutier, soldat sous l'ancien régime, l'un des soi-disant *vainqueurs de la Bastille*, devenu général de division en quelques jours, fut, quelque temps après, général en chef de l'armée républicaine. Très brave personnellement, mais incapable d'exercer le moindre commandement.

[2] Métairie et moulin situés au sommet du coteau qui domine Saint-Lambert, vers Chemillé.

« mon travail au général. Il y vint lui-même, fit avancer « l'artillerie et la plaça sur les hauteurs. Il me donna l'ordre « de placer en bataille l'infanterie, je la fis déployer, et alors « il commença à attaquer l'ennemi. » L'attaque commença sur les dix heures du matin. Après avoir battu le bourg avec le canon, les gendarmes à pied, déployés en tirailleurs, parvinrent à repousser les avant-postes des Vendéens, et bientôt ceux-ci durent battre en retraite sur les bois de Chemillé, devant une charge commandée par Duhoux lui-même. Au dire de Rossignol, les républicains ne perdirent que deux hommes dans cette attaque, et les Vendéens auraient eu une centaine des leurs tués ou blessés.

Pendant ce temps, Berruyer, accompagné de Choudieu, commissaire de la Convention, et ayant sous ses ordres le général Menou, avait, à la tête de sa seconde colonne, marché droit sur Chemillé. En route il fut rejoint par Beaumanoir et la troupe qui occupait Chanzeaux. Le général en chef prit position en face de Saint-Pierre-de-Chemillé, au sommet des coteaux de Salbœuf et de l'Echo dominant la rive gauche de l'Hyrôme. Il commença l'attaque à midi et demi, sans attendre l'arrivée de Duhoux. Menou commandait la droite, Berruyer la gauche.

L'abbé Charruau et quelques éclaireurs postés en avant de ces positions avaient déjà, depuis le matin, prévenu les généraux vendéens de l'approche de l'ennemi. Le tocsin n'avait plus dès lors cessé de sonner. J'ai dit que le commandant Denais n'avait pas perdu son temps, et qu'il avait fait établir des retranchements et des redoutes sur le coteau de Saint-Pierre. On avait placé une forte batterie d'artillerie dans la redoute de la grand'route, trois canons défendaient celle du Pont-de-Berge, deux ou trois autres celle du nord-est ; enfin un certain nombre de pièces étaient placées au sommet du coteau, sur la place, et défendaient les abords de l'église. Les paysans munis de fusils avaient été embusqués derrière les haies et les clôtures des jardins,

formant ainsi une première ligne ; une seconde fut formée derrière les épaulements en terre qui reliaient entre elles les batteries armées de canons ; d'autres bons tireurs avaient encore été postés aux fenêtres des maisons et dans le clocher de l'église. Quant aux hommes porteurs de piques, de faux ou de bâtons, ils furent massés sur la place, derrière les bouches à feu qui s'y trouvaient.

Avant la bataille, d'Elbée, au dire d'un témoin oculaire[1], était entré, l'épée au poing, dans le sanctuaire, et, après une invocation au Dieu des armées, avait fait jurer à ses soldats de combattre jusqu'à la mort.

L'attaque commença par une décharge de l'artillerie républicaine, à laquelle répondirent les canons de Saint-Pierre : un feu violent, accompagné de décharges de mousqueterie, s'engage de part et d'autre. On se fusilla ainsi, à distance, pendant plus d'une heure, sans que les républicains pussent avancer. Voyant cela, les paysans, dont les munitions s'épuisent et qui s'exaspèrent de ne pas voir approcher leurs ennemis, s'élancent en avant : ils franchissent la rivière et gravissent jusqu'à moitié des coteaux opposés, au sommet desquels l'armée de Berruyer est rangée en bataille. Devant cette attaque, les bataillons de volontaires plient et se débandent. « A la tête de chacune de mes colonnes », dit le général en chef dans son rapport au ministre[2], « j'avais placé deux « compagnies de la 35e Division de Gendarmerie, seule troupe « sur laquelle je puisse compter, et j'avais d'autant plus de « raison, que j'ai eu le chagrin de voir la plus grande partie « des volontaires s'enfuir lâchement au premier moment de « l'attaque. La plupart se sont couchés par terre, et ni les « prières, ni les exhortations, ni les menaces des officiers « généraux et des commissaires de la Convention nationale « n'ont pu les engager à se relever. J'avoue qu'il est bien « dur pour un vieux militaire de commander à des lâches ! »

[1] M. l'abbé Charruau.

[2] *Dépôt de la Guerre : Arch. hist. Armée de l'intérieur*, Sec 5, Cen 1.

Les gendarmes, furieux de cette lâcheté, ramènent les volontaires au combat, baïonnette aux reins. Ils réussissent à rejeter les paysans sur la rive droite de l'Hyrôme et les y poursuivent. Appuyés sur la batterie du grand chemin, les Vendéens reprennent alors l'offensive. Une seconde fois ils sont repoussés sur la tranchée par les gendarmes. Trois fois les deux armées marchent ainsi l'une sur l'autre, passant et repassant l'Hyrôme sans obtenir de résultat. L'ennemi, dit Choudieu[1], était retranché sur tous les points. Menou met pied à terre avec l'adjudant-général Maugin, marche droit à la batterie vendéenne qui défendait la grand'-route; il s'en empare, l'épée haute, secondé seulement par les gendarmes. Mais les paysans, un moment surpris par la violence de cette attaque, reviennent à la charge : Maugin est tué, Menou lui-même n'échappe que par une sorte de prodige. Prêt à succomber sous le nombre, il est obligé de battre en retraite et de rejoindre le gros de l'armée sur le coteau opposé, d'où Berruyer recommence à canonner les positions royalistes[2].

Il était cinq heures du soir. Le général Duhoux, qui depuis le commencement de l'affaire entendait les grondements de la canonnade sur sa gauche, arrive à ce moment par le chemin de La Jumellière. Il trouve la colonne de Berruyer qui se repliait en désordre. Les deux généraux se concertent, on appelle Rossignol et on lui demande si sa gendarmerie voulait encore donner. Il répond « qu'elle ne demande pas mieux[2] ». Aussitôt la légion se déploie, deux petites pièces d'artillerie qui lui appartiennent sont pointées sur la grande redoute de Saint-Pierre, dans laquelle leurs coups parviennent à démonter un ou deux canons. Pendant ce temps, Berruyer, aidé par Duhoux et Talot, parvient à rallier quelques bataillons, et, soutenu par sa cavalerie, il rejette

[1] Lettre à son collègue Richard. Saint-Lambert, le 11 avril 1793 (*Affiches d'Angers* du 15 avril 1793).

[2] *Rapport* de Berruyer au ministre déjà cité.

une fois de plus les Vendéens dans Saint-Pierre. Mais ceux-ci, maîtres encore du coteau, font subir aux assaillants des pertes terribles. Duhoux tombe, blessé à la jambe d'un coup de feu dont il lui faudra près d'un an pour se remettre. Talot prend sa place. Avec quelques hommes de bonne volonté, il tente un mouvement tournant afin de prendre à revers les fortifications de Saint-Pierre. Il s'élance par la route de Saint-Lezin et le Pont-de-Berge, il force le passage, il encloue un canon qu'il jette dans la rivière, il escalade le plateau. A cet instant, profitant du désordre mis dans les rangs royalistes par le feu de ses deux petites pièces d'artillerie, Rossignol, à la tête de deux compagnies de gendarmes à pied, tourne l'aile droite de d'Elbée ; Noël, son lieutenant-colonel, charge le front avec la cavalerie de la légion. Rossignol arrive jusqu'à l'église en se glissant avec sa troupe le long d'une manufacture de mouchoirs appartenant à M. Briaudeau. Au dernier tournant d'un mur, il est accueilli par le feu bien nourri des paysans rangés en peloton pour soutenir leur artillerie. Les cavaliers républicains ont gravi le coteau, soutenus par quelques braves que conduit Berruyer lui-même. Ils abordent de face les défenseurs de Saint-Pierre, pris entre Talot à gauche et Rossignol à droite[1]. La lutte devient de plus en plus acharnée, on se bat corps à corps. Noël, Marchand, commandant de la gendarmerie à cheval, le capitaine Niquet sont tués, Beaumanoir est grièvement blessé. Du côté des Vendéens, les pertes ne sont pas moins sensibles : Perdriau, qui n'a cessé de diriger et d'encourager ses hommes, est blessé à mort en même temps que son ami Gaudin ; Cathelineau lui-même n'échappe à la mort que grâce à un gars de la Poitevinière nommé Sinan, sorte d'hercule, qui fait autour du chef vendéen un moulinet terrible avec son fusil et assomme à coups de crosse quiconque veut l'approcher[2].

[1] *Mémoires* de Rossignol.
[2] Conf : *Mémoires* de Rossignol. — *Rapport* de Berruyer.
[3] *Abbé Deniau*, I, p. 408.

Mais les Vendéens, serrés de toutes parts, ne peuvent se maintenir sur la place ; ils se retranchent dans les maisons du bourg et surtout dans l'église, où ils ont déjà renfermé leurs prisonniers, et, à l'abri des murailles, foudroient les républicains avec les dernières munitions qui leur restent. Ceux-ci, maîtres des canons que les royalistes ont abandonnés sur la place, ne peuvent se maintenir sous une pareille fusillade. Ils sont encore une fois obligés de redescendre le coteau et de reprendre leur première position sur les hauteurs opposées. Mais en se retirant, Berruyer, de concert avec Choudieu, fait incendier une quinzaine de maisons[1].

La nuit tombait, on se battait depuis midi et demi, il était sept heures du soir. Les généraux républicains s'arrêtent sur les hauteurs de Salbœuf pour remettre un peu d'ordre dans leurs troupes, ils ont peine à se décider à une retraite définitive. A ce moment, les prisonniers que les royaliste avaient faits dans différentes circonstances et qu'ils avaient liés avec des cordes et renfermés dans l'église[2] parviennent, à la faveur de l'obscurité naissante, à s'évader : ils traversent la rivière, toujours attachés les uns aux autres, et cherchent à rejoindre l'armée de Berruyer. En les apercevant s'avancer en groupes serrés, celui-ci, trompé par le crépuscule, s'imagine que les Vendéens reviennent à la charge. Il ordonne à Talot de lancer une dernière volée de mitraille sur cette troupe[3]. En même temps il fait sonner la retraite et se replie sur Saint-Lambert[4] poursuivi mollement aux cris de : Vive la Religion !

[1] Conf. *Lettre de Choudieu à Richard.*

[2] Ils n'avaient donc pas été placés, au moins pour cette fois, à la tête de l'armée vendéenne, et exposés aux coups de leurs frères d'armes, ainsi que le prétendent certains historiens. D'après le *Rapport* de Berruyer, ils étaient au nombre de 133.

[3] Un des frères de Talot se trouvait parmi ces prisonniers, et l'adjudant-général conserva toujours le plus douloureux souvenir de cette circonstance dans laquelle il avait failli devenir, sans le savoir, le meurtrier de son frère.

[4] « La nuit noire étant survenue, et considérant d'ailleurs le peu de monde « que nous avions avec nous, parce que les lâches qui composaient la plus « grande force de nos colonnes n'avaient jamais osé nous suivre, j'ai fait « retirer les troupes pour rentrer à Saint-Lambert. J'ajoute à ces considéra-

par les Vendéens, que le défaut de munitions obligea bientôt à rentrer dans Chemillé. Il était neuf heures du soir. Les républicains arrivèrent à minuit à Saint-Lambert, où ils s'arrêtèrent derrière leurs retranchements[1].

Les deux armées ennemies étaient également harassées de fatigue. Il avait été tiré plus de mille boulets, et le soir, quand il n'y eut plus de munitions, on s'était battu à la baïonnette[2]. De part et d'autre il ne fut pas possible de se garder sérieusement dans la nuit qui suivit. Si un parti adverse était venu surprendre les uns ou les autres, il eût remporté une facile victoire.

C'était la première bataille rangée livrée par les Vendéens : les paysans l'appelèrent le *Grand Choc de Chemillé*. Chacun des deux partis s'attribua la victoire : les Blancs, parce qu'ils étaient restés maîtres de Saint-Pierre ; les Bleus, parce qu'ils avaient enlevé une partie de l'artillerie de leurs adversaires. Les Vendéens y perdirent, d'après les évaluations de Berruyer et de Choudieu, environ six cents hommes. Quant aux républicains, l'abbé Cantiteau prétend avoir vu, dans des papiers officiels, qu'ils eurent quinze cents hommes hors de combat. Ce chiffre me paraît exagéré, bien qu'ils aient dû faire des pertes plus considérables que celles des Vendéens, ceux-ci s'étant battus à couvert, d'abord derrière les retranchements, puis dans l'intérieur des maisons et de l'église.

En même temps que Berruyer livrait bataille à Saint-Pierre, le général Leigonyer, après trois jours de combat contre Stofflet, était entré dans Coron et dans Vezins.

A Chemillé, les Vendéens passèrent la matinée du 12 avril

« tions que les rebelles avaient, à portée de Chemillé, des troupes dont j'igno-« rais le nombre, qu'ils étaient encore maîtres de l'église qu'ils avaient « retranchée et crénelée, et qu'il était impossible de placer un canon pour la « battre. Je n'avais même pas la ressource d'y mettre le feu, à cause de l'im-« possibilité d'en approcher.... » (*Rapport de Berruyer au Ministre de la Guerre*. Saint-Lambert, 12 avril 1793).

[1] *Mémoires* de Rossignol.

[2] François Grille : *Note mss. du 20 octobre 1841*, à la Bibliothèque de la ville d'Angers.

à relever leurs blessés et à enterrer leurs morts. La bataille de la veille les laissait sans aucune munition[1]. Les chefs délibéraient sur le parti à prendre, lorsqu'un paysan apporta la nouvelle de l'entrée de Leigonyer à Vezins. Avec des troupes écrasées de fatigue, sans poudre, à peu près sans artillerie, il ne fallait pas songer à se maintenir dans une place où on risquait à tout moment d'être attaqué de front par Berruyer, et à droite ou sur les derrières par Leigonyer. Si une pareille attaque se fût produite, c'en était fait de l'armée de d'Elbée et de Cathelineau, qui se serait ainsi trouvée séparée des autres divisions royalistes et rejetée sur la Loire. Cathelineau insista pour une retraite sur Beaupréau, où, disait-il, il saurait bien réparer les pertes éprouvées à Chemillé, grâce à son ascendant sur les populations de la région[2]. Cet avis prévalut. Dans la soirée du vendredi (12 avril), l'armée prit la route de Beaupréau, laissant cette fois Chemillé absolument découvert. D'Elbée se rendit à Cholet. Un patriote courut immédiatement aux avant-postes de Berruyer établis aux Grandes-Tailles le prévenir du départ de l'Armée Catholique et Royale. Ce général fit aussitôt partir de Saint-Lambert un détachement de trois cents hommes qui vint prendre position dans l'église de Saint-Pierre, sur le lieu même du combat de la veille. Il faut croire que l'armée républicaine était elle-même bien fatiguée et désorganisée, puisque le général en chef ne vint s'établir à Chemillé que deux jours après, et qu'il n'osa pas inquiéter la retraite de Cathelineau. L'armée patriote trouva dans Chemillé (14 avril) une grande quantité de blé : tous les greniers en regorgeaient, dit Rossignol.

Le premier soin des nouveaux occupants fut naturellement

[1] L'officier de santé Gravellat, attaché à l'armée de Berruyer, déclarait le 1er avril qu'il avait retiré une balle d'argent de la plaie d'un volontaire blessé à Chemillé : ce qui prouve, ajoutait-il, la disette de munitions où se trouvent les révoltés (*Affiches d'Angers* du 19 avril 1793).

[2] *Vie de Cathelineau* — Paris, Lenormand, 1824.

de rétablir l'ancienne administration patriote, à l'exception de ceux de ses membres suspects de tiédeur, ou qui furent dénoncés comme ayant fraternisé avec les royalistes. Les dénonciateurs se firent la main en accusant de modérantisme le vénérable Michel Cesbron, chef de la plus importante filature du canton : ils prétendirent, ce qui était vrai, qu'il avait caché des prêtres insermentés. Ses sentiments religieux bien connus le désignaient d'ailleurs aux soupçons des patriotes. Il fut arrêté au moment où son fils, délivré par les républicains, rentrait avec eux à Chemillé. On le conduisit en prison à Angers ; mais les protestations unanimes de la population obligèrent bientôt ses geôliers à le délivrer. Il revint à Chemillé, qu'il ne quitta plus.